

GAUSSIN SA
Société anonyme à Conseil d'administration
au capital de 17.357.306,60 Euros
Siège social : 11, Rue du 47^{ème} Régiment d'Artillerie
70400 HÉRICOURT
676.250.038 RCS VESOUL

*ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
ANNUELLE
DU 27 JUILLET 2018*

*RAPPORT DE GESTION CONTENANT
LES MENTIONS RELATIVES AU GROUPE*

*COMPTES CONSOLIDÉS ET SOCIAUX
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017*

I.	PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE GAUSSIN	2
II.	PARTICIPATIONS CONSOLIDÉES	2
III.	ACTIVITÉ DU GROUPE	4
IV.	PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS	13
V.	FLUX DE TRESORERIE	21
VI.	SITUATION DU GROUPE ET EVOLUTION PREVISIBLE	22
VII.	PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES	23
VIII.	CONSEQUENCES SOCIALES DE L'ACTIVITE DU GROUPE	25
IX.	ACTIVITES DU GROUPE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	25
X.	EVENEMENTS POSTERIEURS A L'ARRÊTE DES COMPTES ANNUELS	26
XI.	INFORMATIONS RELATIVES AUX MANDATAIRES SOCIAUX	26
XII.	PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX	26
XIII.	INFORMATIONS RELATIVES AUX MANDATAIRES SOCIAUX	33
XIV.	INFORMATIONS RELATIVES AUX MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	33
XV.	AUTRES INFORMATIONS	33
XVI.	RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	43
XVII.	RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	44
XVIII.	RESOLUTIONS PRÉSENTÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	46

I. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE GAUSSIN

Bien que le groupe GAUSSIN n'atteigne pas les seuils prévus à l'article R.233-16 du Code de commerce, à savoir :

- total du bilan : 15 millions d'euros,
- montant net du chiffre d'affaires : 30 millions d'euros,
- effectif moyen : 250 salariés,

il établit des comptes consolidés pour répondre aux obligations liées à sa cotation sur Alternext. Le périmètre et les méthodes de consolidation, retenus en fonction des critères d'usage, suivant que les filiales sont soit sous contrôle exclusif, soit sous contrôle conjoint, soit sous influence notable, sont les suivants :

société mère consolidante		critères de consolidation		
		contrôle exclusif		intégration globale
		contrôle conjoint		intégration proportionnelle
		influence notable		mise en équivalence
GAUSSIN SA				
<i>GAUSSIN SA détient</i>	100%	EVENT		intégration globale
		<i>EVENT détient</i>	49,00%	BATTERIE MOBILE
<i>GAUSSIN SA détient</i>	51%	BATTERIE MOBILE		
<i>GAUSSIN SA détient</i>	98,61%	LEADERLEASE		
		<i>LEADERLEASE détient</i>	99,90%	SCI HALL 7
		<i>LEADERLEASE détient</i>	99,90%	SCI HALL 8
		<i>LEADERLEASE détient</i>	99,90%	SCI HALL 9
		<i>LEADERLEASE détient</i>	99,90%	SCI GDS VERGERS
<i>GAUSSIN SA détient</i>	100%	DOCK IT PORT EQUIPMENT		
<i>GAUSSIN SA détient</i>	100%	PORT AUTOMATION SYSTEMS		
<i>GAUSSIN SA détient</i>	44,32%	METALLIANCE		
		<i>METALLIANCE détient</i>	99,99%	TRIANGLE SERVICES INDUSTRIES
		<i>METALLIANCE détient</i>	51,00%	SOFIMMOB

II. PARTICIPATIONS CONSOLIDÉES

L'activité de chacune des sociétés mentionnée au périmètre de consolidation est rappelée succinctement ci-après :

- **GAUSSIN SA – intégration globale**

Société consolidante, entreprise industrielle dont l'activité historique est constituée par la fabrication et la vente de véhicules de manutention de biens lourds et volumineux (automoteurs, remorques industrielles) fabriqués à demande en fonction de cahiers des charges spécifiques à chaque client. Cette activité à la demande est désignée « MTO - Made To Order » dans le présent rapport.

Une autre activité portant sur la fabrication de véhicules de manutention portuaire de containers maritimes désigné sous l'appellation « ATT Automotive Terminal Trailer », après plusieurs années consacrées à la recherche, à la qualification industrielle et à l'industrialisation, est arrivée à son aboutissement.

- **EVENT – intégration globale**

Société exclusivement orientée vers la recherche et le développement, fournit à GAUSSIN SA une force d'innovation permanente pour le développement de nouveaux véhicules, la protection du savoir-faire et le dépôt de nombreux brevets. Cette filiale a été prépondérante dans la phase de création et de développement du programme « ATT ».

Au cours du premier semestre 2012, EVENT a pris une participation de 49% dans la société BATTERIE MOBILE, dont l'activité porte sur la recherche et le développement de motorisations électriques ou hybrides, en partenariat avec le Commissariat à l'Energie Atomique (CEA), pouvant soit compléter, soit substituer l'offre des motorisations thermiques proposée par GAUSSIN sur les véhicules ATT.

- **LEADERLEASE – intégration globale**

Société ayant pour objet la détention indirecte d'un parc foncier par ses filiales SCI Hall 7, SCI Hall 8, SCI Hall 9bis et SCI GrandVergers, La SCI La Claichiére a été dissoute au 31 décembre 2017.

Les détentions foncières concernent les bâtiments industriels occupés par GAUSSIN SA et EVENT à Héricourt (70400). En 2014, la SCI Grands Vergers a acheté un terrain de 4 hectares à Héricourt situé « aux Guinnottes » pour construire un site de démonstration pour les matériels conçus par le groupe GAUSSIN et, à terme, installer une nouvelle usine d'assemblage des POWER PACK

Elle a pour objectif de proposer à la vente et à la location les produits construits par le Groupe GAUSSIN.

En vue de simplifier et rationaliser l'organigramme du groupe, l'Assemblée Générale Extraordinaire de GAUSSIN en date du 15 juin 2017 a approuvé l'apport en nature par MM. Gaussion, Creel, Perniceni et Berl de 1.335.185 actions de la société LEADERLEASE au titre d'une augmentation de capital d'un montant nominal de 127.393,20 euros assorti d'une prime 969.460,80 euros.

Conformément à la loi, l'évaluation de l'apport qui ressortait à 1.096.854 euros et les conditions de sa réalisation ont été soumises à l'appréciation de M. Antoine Legoux, commissaire aux apports, désigné par ordonnance du Président du tribunal de commerce de Vesoul du 29 mars 2017.

- **DOCK IT PORT EQUIPMENT – intégration globale**

Société dénommée GAUSSIN ASIA lors de sa constitution, filiale à 100% de GAUSSIN SA, de droit singapourien, créée en mai 2010 comme tête de pont du développement commercial du programme « ATT » en Asie.

- **METALLIANCE – mise en équivalence**

Société industrielle établie à Saint-Vallier en Saône et Loire, avec laquelle GAUSSIN a établi une collaboration industrielle dans le domaine de la fabrication d'éléments entrant dans la construction des automoteurs GAUSSIN SA.

Les échanges industriels et commerciaux entre le groupe GAUSSIN et METALLIANCE se font aux conditions d'usage du marché et l'information financière porte exclusivement sur le montant des échanges facturés entre entreprises liées.

● **BATTERIE MOBILE– *intégration globale***

Société orientée vers la recherche et développement, dont le capital est détenu par deux associés, EVENT, filiale de GAUSSIN SA et GAUSSIN SA. Les participations respectives au capital fixé à 1.000.000 euros et libéré pour moitié sont de 49% pour EVENT et 51% pour GAUSSIN SA.

L'objet social de BATTERIE MOBILE porte sur la recherche et développement, la réalisation et la commercialisation de moteurs électriques, hydrogènes ou hybrides pour véhicules lourds, reposant sur les techniques des batteries ou de la pile à combustible, pouvant ainsi soit compléter, soit substituer l'offre de motorisations thermiques proposée par GAUSSIN sur les véhicules ATT.

Dans le cadre de son activité de R&D, BATTERIE MOBILE a conclu un partenariat avec le Commissariat à l'Energie Atomique (CEA). A ce titre, BATTERIE MOBILE a intégré des nouvelles compétences afin de pouvoir disposer à terme, du savoir-faire développé par le CEA et ainsi être capable d'industrialiser ces nouveaux produits.

En vue de simplifier et rationnaliser l'organigramme du groupe, l'Assemblée Générale Extraordinaire de GAUSSIN en date du 15 juin 2017 a approuvé l'apport en nature par la société MILESTONE FACTORY de 510.000 actions de la société BATTERIE MOBILE au titre d'une augmentation de capital d'un montant nominal de 502 240,4 euros assorti d'une prime 3 822 049,60 euros.

Conformément à la loi, l'évaluation de l'apport qui ressortait à 4 324 290 euros et les conditions de sa réalisation ont été soumises à l'appréciation de M. Antoine Legoux, commissaire aux apports, désigné par ordonnance du Président du tribunal de commerce de Vesoul du 29 mars 2017.

● **PORT AUTOMATION SYSTEMS SAS (PAS)– *intégration globale***

Cette société a été créée le 03 avril 2015. Le capital est détenu par GAUSSIN SA. Il s'élève à 1.000.000 euros et est libéré pour moitié.

En Décembre 2017, GAUSSIN SA a acquis les 40% de Port Automation Systems détenue par Rise Ba, portant son pourcentage de contrôle de 60% à 100%. Gaussin détient donc le contrôle exclusif de cette société et Port Automotion Systems est consolidée par intégration globale au 31/12/2017. Le changement de méthode de consolidation n'a pas généré d'impact significatif dans les comptes consolidés.

III. ACTIVITÉ DU GROUPE

L'activité industrielle du groupe GAUSSIN est segmentée en 4 gammes :

1. L'activité MTO

Le MTO, acronyme anglais de « Made-To-Order » consiste à construire sur demande, en fonction de cahiers des charges spécifiques à chaque client, des remorques et véhicules de manutention de biens lourds et volumineux spécialisés pour les secteurs du transport, de l'énergie, de l'industrie de transformation et de l'environnement.

Le parc installé aujourd'hui est de l'ordre de 50 000 remorques et véhicules, notamment auprès de clients comme Airbus, Alstom, Hyundai, PSA, EDF, le CEA, EXXon Mobil, ABB, Areva, Arcelor, Baosteel, St Gobain, Alcan, Arcelor Mittal ou encore GDF-Suez (via Cofely Ineo).

La gamme comprend les produits suivants.

a. Automoteurs

L'automoteur permet de transporter des outils et matériels longs de 4 m, large de 4 m et haut de 2,2 m.

En ligne avec la stratégie de standardisation et de modularité du Groupe, les automoteurs utilisent des modules de la gamme ATT (cf. infra) afin de réduire les coûts (économie d'échelle), de réduire les délais d'approvisionnement des composants, d'augmenter la robustesse et la fiabilité de l'automoteur et d'optimiser la gestion des pièces détachés et des opérations de maintenance.

b. ACT (Automated Coils Transporter)

L'ACT est un véhicule dédié à la manutention de bobines : acier, aluminium, carton, papier, jusqu'à 26 tonnes.

Il s'agit d'un véhicule électrique totalement automatisé AGV (Automated Guided Vehicles). Il embarque les logiciels et systèmes complets de guidage physique pour l'automatisation des déplacements.

c. ACM (Autonomous Container Mover)

L'ACM est un véhicule autonome qui combine trois fonctions pour la manutention des containers en zone industrielle. L'ACM peut évoluer en totale autonomie, sans pilote en extérieur, en intérieur et en milieu encombré, grâce à sa taille dimensionnée pour être compatible avec les hauteurs moyennes des entrepôts industriels et son rayon de braquage réduit.

2. L'activité PORTUAIRE

Le Groupe Gaussin a développé sur la période récente une offre de produits, standardisés et modulaires destiné au marché portuaire. La particularité de ces produits est d'offrir aux clients un taux de disponibilité proche de 100%, pour répondre aux impératifs de productivité des opérateurs portuaires et leur permettre de diminuer leurs coûts d'exploitation, notamment grâce à des coûts de maintenance réduits.

Cette offre comprend les véhicules suivants : TT, ATT, ATT Lift, AMTS, AIV et AIV Lift.

a. TT (Terminal Trailer)

Produits historiques du Groupe, les TT sont des remorques industrielles standards. Ces produits ne constituent pas l'axe de développement stratégique du Groupe.

Le parc installé aujourd'hui est de l'ordre de 15 000 remorques.

b. ATT (Automotive Terminal Trailer)

Lancé commercialement en 2010, l'ATT est un véhicule portuaire dédié spécifiquement à la manipulation (transport/déchargement) des conteneurs.

Développé par Event et aujourd'hui dans sa version V4, son architecture permet de diminuer le coût d'immobilisation, le coût de gestion des pièces et le coût de revient du véhicule lui-même. Des économies sont également réalisées sur le coût d'acquisition et le coût de maintenance (consommation de pièces, économie de main d'œuvre, diminution des coûts de stockage).

La flotte d'ATT opérationnelle chez le client APMT Tanger a permis de valider l'efficacité du véhicule, avec un taux de disponibilité de 99,68% (contre 90 % pour les tracteurs de terminaux classiques) grâce au Power Pack (container amovible contenant le moteur et les composants énergétiques – cf. infra).

L'ATT permet également d'effectuer un nombre de mouvements par heure plus élevé que la concurrence, avec une moyenne de 32 conteneurs à l'heure, contre une moyenne de l'ordre de 20 pour des engins concurrents.

D'après les tests menés auprès de l'opérateur portuaire Pelindo, l'ATT permet également une réduction des coûts d'exploitation estimée à 50 %. De plus, sa motorisation innovante permet de réduire l'usure et donc les coûts des pneumatiques en augmentant de près de deux fois leur durée de vie. La manœuvrabilité du véhicule permet également de disposer de plus de grues pour décharger les navires cargos.

L'ATT peut inclure de nombreuses innovations techniques dont certaines sont brevetées (cf. infra), notamment :

- le concept HERO STOP & START, réduisant de 30 à 50% le coût du carburant ;
- le POWER PACK, permettant de concentrer l'énergie nécessaire au véhicule dans un container amovible ;
- le concept QUICK MOVE, permettant de réduire les coûts de maintenance de 60 à 70 % ainsi que l'extraction de Power Pack en moins de 20 minutes ;
- l'option « CAMAPPROACH » qui permet d'optimiser le déchargement sous grue ;
- la radio commande « REMOTE DRIVETRONIC » pour l'utilisation de l'ATT sans chauffeur ;
- la fonction « TTC » (talk to crane) pour le positionnement d'une flotte de véhicule sous grues, afin de faciliter le chargement et déchargement des bateaux porte-conteneurs à quai.

c. ATT Lift

La gamme ATT a été complétée par l'ATT Lift.

Le système Lift permet le levage des containers transportés afin de les empiler / déempiler d'une docking station, au moyen d'un système de guidage automatique (cf. infra).

Les ATT Lift permettent ainsi de remplacer, à moindre coût et pour un rendement supérieur, des équipements fixes présents sur les ports, tels que les grues ou cavaliers portuaires, très coûteux à l'achat. L'ATT Lift permet effectivement de décharger un conteneur sans dépendre d'un autre moyen de manutention, évitant ainsi les ruptures de charges.

L'ATT Lift peut être utilisé avec un Power Pack Diesel ou avec des Power Pack full électriques, hybrides ou à hydrogène.

Les tests d'ATT Lift et la simulation de l'automatisation du terminal portuaire de Surabaya à TTL montre un accroissement de la productivité, avec notamment un taux d'utilisation en hausse de 50,6 % à 76 %.

En nombre de mouvements à l'heure pour une grue de quai en mode «Ship To Shore» (STS – déchargement d'un bateau), les performances passent de 22,4 à 30,4 move/h. Au global, d'après le rapport de Bureau Veritas,

commandé par l'opérateur portuaire indonésien Pelindo et publié en 2013, un véhicule AIV Lift ou ATT Lift est 2,2 fois moins coûteux en exploitation qu'un cavalier portuaire.

L'ATT Lift offre également un environnement de travail plus sécurisant pour les manutentionnaires et pour les marchandises.

d. AMTS (Automotive Multi Trailer System)

Lancé commercialement en 2010, l'AMTS est un véhicule portuaire d'une capacité de 120 tonnes, comprenant un ATT et 2 remorques TT couplées par un système breveté.

Il permet de réduire les coûts d'exploitation des opérateurs portuaires avec notamment 45% à 70 % d'économies de carburant et 70 % de réduction du coût de la maintenance.

Avec un taux de disponibilité proche de 100%, l'AMTS répond aux impératifs de productivité des opérateurs portuaires. La manœuvrabilité du véhicule permet également de disposer de plus de grues pour décharger les navires cargos, réduisant ainsi les temps d'escale.

Il ressort des études de retour sur investissement qu'une économie d'exploitation annuelle de l'ordre de 120 000 \$USD peut être envisagée sur un port comme Dubaï avec l'acquisition d'un seul véhicule AMTS.

e. AIV (Automotive Intelligent Vehicle) et AIV Lift

Présenté en juin 2013, l'AIV est un véhicule portuaire similaire à l'ATT, mais autoguidé.

Ce produit complète donc la gamme ATT (ATT, AMTS ou TT) et répond aux besoins d'automatisation des opérateurs portuaires. Il est décliné en version avec et sans lift.

Ce véhicule portuaire sans pilote fonctionne avec le système FMS (acronyme anglais de « Fleet Management System »).

L'AIV intègre une technologie déposée permettant un rayon de braquage très court obtenu grâce aux couronnes à billes de moins de 8 mètres, soit une baisse des trajets de 20 % tout en gagnant 28 mètres de distance entre les bateaux et les grues du terminal portuaire. Cette caractéristique constitue un avantage financier certain pour les ports, compte tenu des contraintes en termes d'optimisation d'espace et d'investissement en infrastructure.

La conception de l'AIV permet des économies d'échelles réalisées grâce à la standardisation. L'AIV est ainsi produit sur le même modèle de conception par modules et de standardisation de la gamme (les 6 sous-ensembles de l'AIV sont les mêmes que ceux de l'ATT).

Son transport en container sous forme de kit réduit également les coûts de logistique.

f. APM 75 T (Automotive Prime Mover)

Ce nouveau tracteur est destiné au secteur portuaire. Il pourra être décliné en version avec pilote et en version autonome, avec transpondeur et en navigation naturelle.

g. AGV

Ce véhicule autonome électrique est destiné au transport de containers pour les terminaux portuaires à la recherche de productivité.

En juin 2017, le Groupe a lancé l'AGV PERFORMANCE FULL ELEC sans pilote « Fast Charge » destiné au Port de Singapour. Ce véhicule est équipé de batteries LpTo, composé de Lithium Titanate qui permet une recharge ultra rapide du Pack Batterie (en 12 minutes). Cette chimie permet aussi d'augmenter significativement le nombre de cycle, augmentant ainsi la durée de vie des batteries.

h. Les Docking Stations

La docking station est un système fixe de « rails » entre lesquels l'ATT ou l'AIV vient empiler ou retirer des containers grâce au système « lift ».

L'association de la docking station avec l'ATT Lift permet de s'affranchir du cavalier portuaire (Straddle Carrier, en anglais), équipement représentant un investissement initial élevé et onéreux en frais de fonctionnement.

L'ATT Lift équipé d'un système de guidage automatique rentre et sort de la docking station avec précision et permet la prise ou la dépose de containers en toute sécurité, dans un délai court.

Le Groupe a également développé une docking station spécifique adressant le marché des opérateurs portuaires qui utilisent les cavaliers portuaires. Cette nouvelle version de la DSSC permet au cavalier portuaire d'enjamber à la fois la DSSC et un véhicule de type AIV ou ATT.

i. Power Pack

Développé dans le cadre du partenariat avec le CEA, le Power Pack est un module amovible comprenant le moteur et la source d'énergie, et interchangeable, conçu pour l'ATT, l'AIV ou l'AMTS. Il est disponible en versions diesel, hybrid, full elec et hydrogen. Ils peuvent être déposés hors du véhicule en moins de 5 minutes

Gaussin concentre notamment son offre sur les Power Pack Full Elec, dont les dernières versions disposent d'un système dit "cocooning", une gaine isolante permettant de maintenir une température idéale à l'intérieur du Power Pack et garantissant un allongement de la durée de vie de la batterie.

Grâce aux Power Pack, le Groupe peut disposer d'une source de revenu semi-récurrente.

En effet, alors que le châssis de l'ATT ou de l'AIV a une durée de vie estimée entre 20 et 30 ans, le Power Pack installé sur le châssis a une durée de vie comprise entre 3 et 5 ans.

Sur la durée de vie du châssis, le client devra remplacer entre 5 et 7 fois le Power Pack pour lesquels le Groupe détient l'exclusivité. Le prix d'un Power Pack se situe entre 50 % du prix du châssis pour le modèle Diesel à 100 % du prix du châssis pour le modèle Full-Electric.

3. L'activité Logistique

a. *Les équipements de manutention logistique – ATM (Automotive Trailer Mover)*

L'ATM est un véhicule totalement électrique dédié à la manutention de semi-remorques de poids lourds sur des plateformes logistiques.

Il permet de remplacer un tracteur routier sur site, afin de libérer celui-ci pour des activités de transport sur longues distances et cible principalement le secteur de l'industrie, de la distribution, de la logistique et des transports

Ce produit a été récompensé par le prix de l'innovation du salon SITL de l'année 2014.

Il permet de réduire de manière significative les coûts de maintenance et d'utilisation et d'optimiser les espaces libres en se logeant dans l'encombrement de la semi-remorque.

L'utilisation de l'ATM peut être étendue à toutes les industries ayant un flux de semi-remorques important intra-sites, aux carrossiers constructeurs, aux ateliers de maintenance (activité portuaire, intermodal, etc...) ou encore aux terminaux intermodaux pour envisager le transbordement de semi-remorques vers le chemin de fer ou le maritime.

En mars 2016, le Groupe a conclu, pour ce produit, un contrat de distribution exclusive avec la Société Blyyd, pour des clients de la grande distribution (Carrefour) et de la logistique (Kuehne Nagel).

Le 21 novembre 2017, ce véhicule a reçu le Prix de l'innovation développement durable dans la catégorie constructeur à l'occasion des Trophées de l'Innovation Solutrans 2017. Le jury a mis en avant l'absence totale d'émission de CO2 ainsi que les très faibles nuisances sonores pour les utilisateurs, les personnels du site et les riverains. Ce véhicule a une capacité de traction de 44 tonnes pour une vitesse maximum de 25 km/h.

b. *Les équipements de manutention aéroportuaire – AAT (Automotive Airport Transporter)*

L'AAT est un véhicule dédié à la manutention de conteneurs cargo dans le domaine aéroportuaire, dérivé de l'ATM, dont il partage la plateforme et les composants de base, d'où un coût de développement modéré.

Conçu pour déplacer des conteneurs de fret, des palettes et des bagages dans le domaine aéroportuaire lors du chargement ou déchargement des avions, l'AAT peut déplacer l'équivalent de 6 conteneurs en même temps pour une charge de 10 tonnes à une vitesse de 20 km / heure. Son autonomie de travail est de 8 heures.

L'AAT peut être décliné en véhicule tout automatique, type AIV.

4. L'activité Service

Gaussian offre différents services comme l'audit, la formation, la maintenance et la location.

Elle peut aussi réaliser des études d'optimisation préalable à la création d'une nouvelle zone de transport logistique.

5 Faits marquants de l'exercice

Rachat des titres de créances émis sur l'emprunt AGATE ASSETS S.A. à hauteur de 11,5 M€

Le 30/04/14, le Groupe GAUSSIN avait contracté un emprunt d'un montant de 13 M€ à rembourser in fine dans 7 ans (30/04/2021), avec possibilité d'un remboursement anticipé sans pénalité dès le 30/04/18. Ce

financement porte intérêts dus annuellement au taux de 8 %, soit 1 M€ par an, jusqu'en 2020 et au taux de 9 % par la suite, soit 1,2 M€ par an.

Au 31/12/17, le Groupe GAUSSIN a conclu des accords avec des créanciers détenant 87,69 % du montant de cet emprunt, soit un montant de 11,5 M€, en vue du rachat de leurs titres de créance pour un montant et solde de tout compte de 2,5 M€, soit 21,7 % de la valeur nominale des titres de créances. Ce rachat de titres a permis au Groupe GAUSSIN de réaliser une économie sur les intérêts dus pour l'exercice 2017 de 0,5 M€ et permettra de réaliser une économie de 0,9 M€ par an à partir de l'exercice 2018.

Produit exceptionnel de 9 M€

Le produit exceptionnel de 9 M€ et l'annulation de la dette à hauteur de 11,5 M€ n'ont pas été comptabilisés dans les comptes 2017 du Groupe GAUSSIN car ils sont soumis à l'accord conclu avec l'émetteur de la dette, le 20/03/18, relatif à la modification de la convention de crédit de 13 M€ du 30/04/14. Ces opérations seront comptabilisées sur le 1er semestre 2018 suite à la signature le 20/03/18 d'un accord avec l'émetteur de la dette.

Lancement de nouveaux véhicules

En mars 2017, le groupe a présenté l'ATM FULL ELEC avec son distributeur BLYYD, lors du salon du SITL. L'ATM est un tracteur électrique destiné au déplacement des semi-remorques sur les sites logistiques. C'est un véhicule maniable et éco responsable. Il présente de multiples avantages comparé aux véhicules routiers traditionnels. Le 21/11/17, ce véhicule a reçu le Prix de l'innovation développement durable dans la catégorie constructeur à l'occasion des Trophées de l'Innovation Solutrans 2017. Le jury a mis en avant l'absence totale d'émission de CO2 ainsi que les très faibles nuisances sonores pour les utilisateurs, les personnels du site et les riverains. Ce véhicule a une capacité de traction de 44 tonnes pour une vitesse maximum de 25 km/h. En novembre 2017, la société a annoncé une commande ferme de 24 ATM FULL ELEC avec son distributeur BLYYD, pour des clients de la logistique et de la grande distribution.

En juin 2017, le Groupe a lancé l'AGV PERFORMANCE FULL ELEC sans pilote « Fast Charge » destiné au Port de Singapour. C'est un véhicule autonome électrique destiné au transport de containers pour les terminaux portuaires à la recherche de productivité. Ce véhicule est équipé de batteries LpTo, composé de Lithium Titanate qui permet une recharge ultra rapide du Pack Batterie (en 12 minutes). Cette chimie permet aussi d'augmenter significativement le nombre de cycle, augmentant ainsi la durée de vie des batteries.

Le groupe a lancé une nouvelle gamme de tracteurs FULL ELEC autonomes sans pilote, l'APM (Autonomous Prime Mover). Ce véhicule robotise le véhicule avec un kit de conversion TRUGO, en utilisant la navigation naturelle qui permet de s'affranchir des équipements et des infrastructures traditionnelles.

Offre volontaire de rachat des actions LEADERLEASE

La société GAUSSIN a lancé une offre volontaire de rachat d'actions de sa filiale LEADERLEASE visant l'intégralité des 204 157 actions LEADERLEASE que la société ne détient pas, soit 1,4% du capital.

Les actions LEADERLEASE sont admises à la négociation sur EURONEXT ACCESS sous le code ISIN FR0010921163 MLEA.

L'offre de rachat a été ouverte le 28/12/17 et s'est clôturée le 02/02/18 inclus.

Suite à cette opération, la société GAUSSIN a pu acquérir 141 418 actions LEADERLEASE au prix unitaire de 0,8215 euro, soit un montant total en numéraire de 116 174,89 euros.

Au 31/12/17, la société GAUSSIN détient 14 404 047 actions de la société LEADERLEASE, ce qui représente 98,61% du capital.

Emprunts obligataires

L'emprunt obligataire souscrit par Atlas Capital Markets et Atlas Alpha Yield Fund en juillet 2016 d'un montant total de 10 M€ a été totalement converti. Les 10 000 obligations composant l'emprunt ont été souscrites en quatre tranches :

- Les tranches 1 et 2 avaient été souscrites au cours de l'exercice 2016.
- Les tranches 3 et 4 ont été souscrites au cours de l'exercice 2017.

Le Groupe GAUSSIN a signé, le 21/06/17, avec Atlas Special Opportunities, un contrat pour une émission réservée, d'un montant total de 6 M€ pour 6 000 obligations convertibles en actions. Cette opération a permis à la société d'encaisser 6 M€ le 29/06/17.

Au cours de l'exercice 2017, ce sont 5 550 obligations qui ont été converties en 27 864 334 actions :

- Conversion de 2 950 obligations de l'emprunt obligataire de 10 M€ ;
- Conversion de 2 600 obligations de l'emprunt obligataire de 6 M€ ;

Au 31/12/17, il reste 3 400 obligations, de l'emprunt de 6 M€, à convertir en actions.

Evaluation des brevets et savoir-faire

Dans le cadre de l'acquisition le 15 juin 2017 de 51% des titres de la société BATTERIE MOBILE par la société GAUSSIN, un rapport du commissaire aux apports, daté du 24 mai 2017, sur la valeur des titres de la société BATTERIE MOBILE a été émis.

Le commissaire aux apports agissant par ordonnance du Tribunal de Commerce de Vesoul dans le cadre de l'opération d'apport de titres de la société BATTERIE MOBILE à la société GAUSSIN a conclu dans son rapport que la valeur des apports n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif porté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la société GAUSSIN. La conclusion du commissaire aux apports est basée sur des diligences normées par la doctrine professionnelle de la Compagnie des Commissaires aux Comptes qui implique notamment de vérifier la valeur des apports considérés dans son ensemble.

Pour la réalisation de ses diligences, le commissaire aux apports s'est notamment appuyé sur un rapport de valorisation de la société BATTERIE MOBILE au 31 décembre 2016 émis par le cabinet SORGEM. Cet avis sur la valeur de la société BATTERIE MOBILE est fondé sur :

- La valeur des brevets et savoir-faire donnés en licence à la société GAUSSIN ;
- Le coût de reconstitution de l'équipe de R&D ;
- La valeur des autres actifs ;
- La dette financière nette.

Ces travaux sur l'évaluation de la société BATTERIE MOBILE ont notamment abouti à la revalorisation des actifs incorporels de la société BATTERIE MOBILE dans les comptes consolidés du Groupe GAUSSIN clos au 31 décembre 2017 pour un montant de 12 M€. Cette opération n'a pas eu d'impact sur le compte de résultat du Groupe.

Le montant de 12 M€ d'actifs incorporels correspond à des brevets et savoir-faire amortis sur 5 ans dans les comptes consolidés. Pour l'exercice clos au 31 décembre 2017, une dotation de 1,3 M€ a été comptabilisée pour l'amortissement de ces brevets et savoir-faire.

Augmentations de capital

Sur l'exercice 2017, GAUSSIN SA a réalisé plusieurs augmentations de capital d'un montant global de 14,6 M€ ayant pour objet :

- De conforter ses fonds propres, de financer les investissements nécessaires à la finalisation des technologies en cours et donner à la société les moyens pour honorer son carnet de commandes.
- De rémunérer par émission de titres :
 - o Les apports de titres LEADERLEASE dont GAUSSIN SA détient désormais 98,61 %, des titres GAUSSIN ont été reçus en échange de l'apport des titres LEADERLEASE ;

Les apports de titres BATTERIE MOBILE dont GAUSSIN SA détient désormais 100 %, des titres GAUSSIN ont été reçus en échange de l'apport des titres BATTERIE MOBILE

Signature d'un contrat de licence de brevets et de logiciels :

Le Groupe a signé un contrat de licence de brevets et de logiciels incluant la communication de savoir-faire entre la société BATTERIE MOBILE, filiale du Groupe, et le Commissariat à l'Energie Atomique (CEA). Par ce contrat, le CEA concède à BATTERIE MOBILE :

- Une licence exclusive portant sur ses connaissances nouvelles (brevets, logiciels, et savoir-faire) développées dans le cadre de l'accord de collaboration conclu entre le CEA et BATTERIE MOBILE depuis 2012,
- Une licence non exclusive sur certaines de ses connaissances antérieures et ce, en vue de permettre la fabrication et la vente des POWER PACKS batteries Li-ion, de systèmes hybrides Pile à combustible, du système de gestion associé dit BMS (batterie management systems) et de calculateurs visant à assurer la navigation autonome et l'accostage automatique des véhicules.

Parallèlement, pour assurer la fabrication, la commercialisation et/ou la maintenance de produits intégrant les brevets dont BATTERIE MOBILE est titulaire ou licenciée, et le savoir-faire développé ou obtenu par BATTERIE MOBILE dans le cadre de ses activités, la société GAUSSIN SA a manifesté le souhait de disposer d'une licence portant sur l'ensemble de ces éléments.

La société BATTERIE MOBILE a donc concédé une licence d'utilisation non exclusive à la société GAUSSIN pour lui permettre de fabriquer et de vendre, développer, utiliser, perfectionner, distribuer et faire distribuer dans tous les pays, notamment des produits électriques.

Projet « VASCO »

Le Groupe a démarré, à l'occasion de l'appel à projet de R&D structurant pour la compétitivité (PSPC) et en tant que chef de file d'un consortium, le projet « VASCO » (Véhicule Automatisé Supervisé pour Conteneur) dans le cadre du programme Investissement d'Avenir : il vise à développer une technologie 100% automatisée avec guidage sans infrastructure pour le transfert de conteneurs. Dans le cadre de ce projet, le Groupe s'est vu attribuer par le Commissariat Général à l'investissement, une avance remboursable de 5,5 M€ d'euros et une subvention de 0,3 M€. Les autres participants au consortium sont BA SYSTEMES qui s'est vu attribuer 2,1 M€, l'Ecole Centrale de Nantes (0,3 M€) et l'Université de Lille 1 (0,6 M€), soit une enveloppe globale de 8,8 M€ pour le projet.

IV. PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

Méthode de présentation des comptes consolidés

Les comptes consolidés annuels au 31 décembre 2017 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Conformément aux dispositions du règlement 99-02, l'information comparative est donnée au titre du bilan et du compte de résultat consolidé aux 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2016.

Données en K€	Notes	31/12/2017	31/12/2016
CHIFFRE D'AFFAIRES	19	3 015	6 037
Autres produits d'exploitation	20	10 051	4 271
Produits d'exploitation		13 065	10 308
Achats consommés, autres achats et charges externes	21	(11 717)	(12 162)
Impôts et taxes		(192)	(287)
Charges de personnel	22	(4 903)	(5 986)
Autres charges d'exploitation		(1 012)	(475)
Dotations aux amortissements et aux provisions	23	(7 011)	(4 615)
Charges d'exploitation		(24 835)	(23 525)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(11 770)	(13 218)
RESULTAT FINANCIER	24	(1 075)	(1 080)
Opérations en commun			
RESULTAT COURANT DES ENTREPRISES INTEGREGES		(12 846)	(14 298)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	25	(2 154)	(962)
Impôt sur les résultats	26	1 007	(4 083)
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREGES		(13 993)	(19 342)
Quote-part dans les résultats sociétés mises en équivalence		338	472
Dotations aux amortissements / Reprises des écarts d'acquisition		(3 175)	(202)
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		(16 831)	(19 072)
Intérêts minoritaires		41	(168)
RESULTAT NET PART DU GROUPE		(16 872)	(18 905)
Résultat net de base par action (en euros)	27	-0,24	-0,53
Résultat net dilué par action (en euros)	27	-0,24	-0,53

→ **produits d'exploitation**

Au 31 décembre 2017, les produits d'exploitation consolidés, constitués du chiffre d'affaires et des autres produits d'exploitation, se sont élevés à 13.065 K€ contre 10.308 K€ au 31 décembre 2016.

1. Le chiffre d'affaires

En K€	31/12/2017	31/12/2016
Chiffres d'affaires Portuaire	536	3 670
Chiffres d'affaires MTO	2 406	2 367
Chiffres d'affaires autres	73	
TOTAUX	3 015	6 037

Le chiffre d'affaires MTO est constitué de la vente de 5 automoteurs, de 6 remorques et de 2 ATM. Le chiffre d'affaires portuaire est constitué de la vente de remorques, de pièces détachées et à la location d'ATT.

2. Les autres produits d'exploitation

En K€	31/12/2017	31/12/2016
Production stockée (1)	4 564	1 162
Production immobilisée (2)	1 700	1 949
Reprises de provision et transferts de charges (3)	2 431	457
Autres produits d'exploitation (4)	792	199
Subvention (5)	564	543
TOTAUX	10 051	4 271

(1) La production stockée dans l'exercice correspond principalement à la production de 6 ATM, 2 AGV, 5 ATT, des POWER PACK FULL ELEC et des tiroirs pour batteries.

(2) Le groupe fabrique des prototypes afin de valider la réalisation industrielle des nouveaux produits développés dans le cadre du programme de R&D :

- Développement de l'A.I.V.
- Développement de l'A.T.T. LIFT
- Développement des POWER PACKS
- Développement des DOCKING STATION

(3) Reprises de provisions à hauteur de 1 475 K€ et des transferts de charges pour 956 K€

(4) Les autres produits correspondent principalement à la constatation des écarts de change.

(5) Les subvention comprennent le Crédit Impôt Recherche à hauteur de 354 K€ et des subventions BPI pour 210 K€.

→ activité produite

L'activité produite est la somme du chiffre d'affaires réalisé soit 3.015 K€, de la production stockée, soit + 4.564 K€ et de la production immobilisée, soit 1.700 K€. L'activité produite en 2017 s'élève donc à 9.279 K€.

→ charges d'exploitation - coûts de production

Les coûts de production sont représentés par les achats consommés entrant dans la production industrielle. Ce sont les achats de marchandises, de matières premières, pièces primaires, et les variations de stocks de pièces détachées. Ils s'élèvent à 5.918 K€. Les amortissements relatifs aux investissements de production ainsi que les coûts de commercialisation ne sont pas retenus.

→ marge opérationnelle

La marge opérationnelle est la différence entre l'activité produite et les coûts liés à la fabrication.

La marge opérationnelle s'élève à 3.361 K€ (9.279 K€ - 5.918 K€), et représente 36.22% de l'activité produite.

→ autres achats et charges externes

Les autres achats et charges externes ont diminué de 2.967 K€, à période comparable, en passant de 8 765 K€ à 5 798 K€.

Autres achats et charges externes	2017	2016	Ecart
Achats d'études et autres charges	1 580	2 657	-1 077
Achats non stockés	158	181	-23
Sous-total Autres achats	1 738	2 838	-1 100
Sous-traitance	18	30	-12
Locations	515	1 444	-929
Entretien et réparations	99	113	-14
Prime d'assurance	215	204	11
Personnel extérieur	217	133	84
Honoraires et commissions	1 788	2 132	-344
Publicité	341	519	-178
Transport sur achats	134	195	-61
Déplacements, missions et réceptions	504	803	-299
Frais postaux et Télécommunication	81	121	-40
services bancaires	115	189	-74
Autres charges	33	44	-11
Sous-total Charges externes	4 060	5 927	-1 867
Totaux	5 798	8 765	-2 967

Depuis 2015, la société a engagé une réduction de ses charges de structures. Sur 2017, la réduction des charges externes a permis une économie de 1.867K€.

→ **Charges de personnel**

Les charges de personnel se sont élevées à 4.903 K€ en 2017 contre 5.986 K€ en 2016, soit une baisse de 1.083 K€.

→ **dotation aux amortissements**

Les dotations aux amortissements sur les immobilisations incorporelles et corporelles s'élèvent à 4.697 K€, contre 2.091 K€ au 31 décembre 2016, soit un impact négatif de 2.606 K€ sur 2017.

Les dotations sur les charges d'emprunt à répartir sur 7 ans s'élèvent à 174 K€.

→ **dotation aux provisions d'exploitation sur actif circulant**

Les dotations aux provisions d'exploitation s'élèvent à 1.764 K€ et concernent la constatation d'une dépréciation des stocks à hauteur de 1.531 K€ et la dépréciation des créances clients à hauteur 233K€.

→ **dotation aux provisions d'exploitation pour risques et charges**

Les dotations aux provisions pour risques et charges s'élèvent à 376 K€ au 31 décembre 2017. Elles concernent une perte à terminaison sur une commande en cours de production à hauteur de 42 K€, des provisions pour couvrir des risques salariaux pour 229 K€ et la provision retraite pour 105 K€.

→ **résultat financier**

Le résultat financier est déficitaire de – 1.075 K€. Il se compose essentiellement de charges d'intérêts (- 1.380K€) et de pertes de change nettes (- 8 K€), compensés par des revenus sur prêt (+ 20 K€) et des revenus sur des créances rattachées à des participations (+ 55 K€) et des autres revenus (651 K€). Une dotation pour déprécier le prêt accordé à CES a été constaté à hauteur de 414 K€.

→ résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est négatif de – 2.154 K€ et correspond à:

- des cessions d'immobilisation pour – 203 K€ ;
- Des dotations de provisions nettes pour – 1.046 K€, dont une dotation pour couvrir un litige commercial de -1.211 K€ ;
- Des honoraires exceptionnels pour -704 K€ liés à la négociation de la dette Agate ;
- Des pertes sur des opérations de gestion pour - 123 K€ ;
- Des malis sur les titres auto contrôle pour -19 K€ ;
- Autres charges exceptionnelles nettes pour -59 K€.

→ résultat net des entreprises intégrées

Après intégration des résultats financiers et exceptionnels, il en découle un résultat net des entreprises intégrées de - 13.993 K€ au 31 décembre 2017 (contre – 19.342 K€ au 31 décembre 2016).

Après constatation des résultats des sociétés mise en équivalence et des dotations sur les écarts d'acquisition (3.175 K€), le résultat net de l'ensemble consolidé ressort à – 16.831 K€ (contre 19.072 K€ au 31 décembre 2016).

Le résultat net part du groupe est déficitaire à hauteur de – 16.872 K€, contre un résultat déficitaire de – 18.905 K€ au 31 décembre 2016.

Bilan consolidé			
Données en K€	Notes	31/12/2017	31/12/2016
ACTIF			
Ecarts d'acquisition	5	682	3 013
Immobilisations incorporelles	6	15 251	2 849
Immobilisations corporelles	7	12 683	12 429
Immobilisations financières	8	3 155	519
Titres mis en équivalence	9	4 118	3 781
Actif immobilisé		35 889	22 591
Stocks et encours	10	7 031	6 174
Clients et comptes rattachés	11	5 938	3 697
Autres créances et comptes de régularisation	12	4 819	10 172
Actifs d'impôts différés	13	0	0
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	14	396	1 940
Actif circulant		18 184	21 983
TOTAL ACTIF		54 073	44 574
PASSIF			
CAPITAUX PROPRES			
Capital émis		9 392	9 051
Primes d'émission		25 040	34 191
Autres réserves		(9 175)	(17 592)
Résultat de l'exercice		(16 872)	(18 905)
Capitaux propres part du groupe	15	8 385	6 745
Intérêts minoritaires	15	29	263
Autres fonds propres			
Provisions pour risques et charges			
Emprunts et dettes financières	17	26 621	17 506
Fournisseurs et comptes rattachés		4 708	3 993
Autres dettes et comptes de régularisation	18	8 286	12 203
Dettes		39 616	33 701
TOTAL PASSIF		54 073	44 574

→ **actif immobilisé**

La valeur brute des immobilisations incorporelles a augmenté de 12 401 K€ suite à la constatation des apports de brevets à hauteur de 12.010 K€.

Les immobilisations corporelles brutes de 12.682 K€ intègrent des immobilisations corporelles en cours pour 624 K€ qui correspondent à des frais interne de recherche et développement liés au développement de divers prototypes d'ATT, de POWER PACK et de Docking station. Les immobilisations corporelles intègrent aussi les terrains et aménagements pour 2.416 K€.

Les immobilisations financières d'un montant net de 3.155 K€ comprennent un prêt accordé à la société CES pour 394 K€. Gaussion SA a signé en 2015, un accord de distribution des produits GAUSSIN sur le territoire Allemand avec la société Containerhandling Equipment Solutions (CES) Gmbh et lui a octroyé un prêt de 400 K€ au taux de 5%. Compte tenu des difficultés financières de la société CES, ce prêt a été déprécié à 100%.

Les immobilisations financières comprennent notamment les titres de créances de l'emprunt Agate de 13.000 K€ que la société GAUSSIN a racheté en 2017 à hauteur de 2.478 K€ (qui représentent 11.400 K€ de valeur nominale), ainsi que les intérêts financiers à recevoir pour 676 K€.

→ **actif circulant – stocks et travaux en cours**

Les stocks et travaux en cours nets s'élèvent à 7.031 K€ contre 6.174 K€ au 31 décembre 2016.

Le stock d'en-cours comprend des power-pack en cours de production.

Au 31/12/17, les stocks de produits finis d'une valeur de 7.126 K€ correspondent à des produits destinés à l'activité portuaire à hauteur de 5.849 K€, et à des produits destinés à l'activité MTO à hauteur de 1.277 K€.

→ **actif circulant – créances clients**

La valeur nette du poste « Clients et comptes rattachés » est de 5.938 K€ (4.072 K€ au 31/12/2016). Ce poste est déprécié à hauteur de 524 K€ (495 K€ au 31/12/2016). Les créances clients qui ont une échéance à plus d'un an s'élèvent à 361 K€.

→ **autres créances et comptes de régularisation**

Ce poste s'élève à 4.819 K€ au 31 décembre 2017. Le poste créances fiscales et sociales comprend principalement de la TVA déductible et des crédits d'impôt recherche.

Les charges à répartir d'un montant de 667 K€ correspondent à des frais d'émission d'emprunt rattachés à un emprunt in fine d'un montant de 13M€ sur 7 ans, octroyé par AGATE ASSETS SA via la COMMERZBANK.

Ce poste comprend aussi 1.128 K€ de charges constatés d'avance.

→ **actif circulant – impôt différé**

Les résultats ayant été déficitaires au cours des deux derniers exercices, le Groupe a décidé de ne pas maintenir ses impôts différés actifs.

→ **actif circulant – disponibilités**

Les disponibilités et valeurs mobilières de placement s'élèvent à 396 K€ (dont 62 K€ de V.M.P.) contre 1.940 K€ au 31 décembre 2016 (dont 42 K€ de VMP).

→ **Passif – Capitaux propres**

Le montant cumulé des capitaux propres (part du groupe) s'élève à 9.378 K€ au 31 décembre 2017 par rapport à 6.745 K€ au 31 décembre 2016.

Les augmentations de capital réalisées au cours de l'exercice se décomposent de la façon suivante :

Accroissement du nombre de titres :	48.666.275 actions
Accroissement de la valeur nominale :	6.736 K€
Accroissement de la prime d'émission :	7 839 K€
Imputation des frais d'AK sur la prime d'émission :	- 880 K€

La société a décidé en 2017 d'une réduction du capital par imputation des pertes antérieures :

Imputation sur le capital : - 6.395 K€
Imputation sur la prime d'émission : - 16.111 K€

→ **Passif – Provisions pour risques et charges**

Les provisions pour risques et charges s'élèvent au 31 décembre 2017 à 6.043 K€ contre 3.865 au 31 décembre 2016. Ces provisions comprennent des provisions pour risques pour 2.949 K€ (Litige commercial couvert à hauteur de 1.688 K€), des provisions pour risques fiscaux pour 1.591 K€, des provisions pour pertes sur contrat en cours pour un montant de 284 K€, des provisions pour retraite à hauteur de 223 K€ et une provision pour impôts différés de 996 K€

→ **Passif – Emprunts et dettes assimilés**

Les emprunts et dettes financières, soit 26.621 K€, et sont constitués par :

- Les emprunts contractés par les SCI qui ont pour vocation de financer les actifs immobiliers du groupe à hauteur de 598 K€. Ils sont résumés comme suit :
 - Valeur d'origine cumulée : 2.973 K€
 - Capital restant dû : 598 K€
 - Durées : de 121 à 144 mois
 - Taux fixe : de 4,70% à 5,50%
 - Garantie hypothécaires
- Un emprunt de 13.000 K€ (+ 1.740 K€ d'intérêt courus) contracté par la société GAUSSIN le 30/04/14. Cet emprunt a été octroyé par AGATE ASSETS SA via la COMMERZBANK et doit être remboursé dans sept ans. Le financement porte intérêts dus annuellement le 30 avril à 8% jusqu'en 2020 et à 9% par suite. Il peut être remboursé de façon anticipée sans pénalité dès le 30/04/18. Cf. partie III, paragraphe 5, faits marquants de l'exercice.
- Un emprunt obligataire convertible en actions pour 3.400 K€ ;
- Une aide à l'innovation remboursable de 1.755 K€ accordées par la BPI ;
- L'avance remboursable de 2.514 K€ perçue de la BPI dans le cadre du projet VASCO visant à développer des véhicules autonomes sans infrastructure au sol ;
- Les écritures de retraitement des matériels en location pour 3.445 K€ ;
- Des concours bancaires pour 169 K€.

→ **Passif – Dettes fournisseurs et comptes rattachés**

Les dettes fournisseurs s'élèvent à 4.708 K€ au 31 décembre 2017 contre 3.993 K€ au 31 décembre 2016. Cette variation à court terme suit le cycle des lancements d'approvisionnements, compte de tenu des livraisons à honorer en 2017.

→ **Passif – autres dettes et comptes de régularisation**

Ce poste s'élève à 8.286 K€ au 31 décembre 2017 par rapport à 6.983 K€ au 31 décembre 2016. Ce poste comprend notamment :

- des dettes fiscales et sociales pour 2.358 K€,
- des avances sur commandes pour 367 K€,
- des avoirs à établir pour 692 K€,
- des jetons de présence pour 49 K€,
- Des produits constatés d'avance pour 4.820 K€.

V. FLUX DE TRESORERIE

Données en K€	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Résultat net des entreprises intégrées		(13 993)	(19 342)
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :			
Amortissements et provisions		5 265	4 096
Variation d'autres éléments sans incidence sur la trésorerie		424	
Variation des impôts différés		(997)	4 083
Plus ou moins values de cession		179	164
Marge brute d'autofinancement		(9 122)	(10 999)
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		743	(1 333)
Comprend les variations suivantes :			
- Stocks		(1 695)	(624)
- Crédits clients		(1 859)	15 027
- Fournisseurs		564	(1 309)
- Autres créances / autres dettes		3 732	(14 428)
Flux net de trésorerie généré par l'activité		(8 379)	(12 333)
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement :			
Acquisition d'immobilisations incorporelles		(632)	(1 714)
Acquisition d'immobilisations corporelles		(1 733)	(3 344)
Variation des dettes sur immobilisations		(2 702)	2 663
Emission de prêts			(20)
Variation des immobilisations financières		(2 434)	62
Cession d'immobilisations			178
Incidence des variations de périmètre		35	(35)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		(7 466)	(2 210)
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement :			
Augmentations ou diminutions de capital en numéraire		2 772	13 453
Variation des frais d'émission d'emprunts		(85)	127
Variation de titres en auto-contrôle		4	(4)
Passage en capitaux propres des boni/mali sur actions propres		(6)	(20)
Emissions d'emprunts bancaires		12 608	950
Remboursements d'emprunts bancaires		(932)	(585)
Variation des autres dettes financières		(229)	1 013
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		14 131	14 933
Variations de trésorerie		(1 714)	391
Trésorerie d'ouverture	14.2	1 940	1 549
Trésorerie de clôture	14.2	226	1 940
Flux de trésorerie générés par l'activité			

Les flux de trésorerie générés par l'activité, entre le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2016 sont consommateurs de trésorerie pour 9.122 K€ (dont + 743 K€ apportés par le BFR).



Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement

Les flux de trésorerie liés aux investissements, entre le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2016 consomment 7.466 K€ de trésorerie, dont 2.434 K€ au titre des immobilisations financières, suite au rachat des titres de créances sur l'emprunt Agate.

Les investissements ont porté sur l'activation de frais de R&D et de prototypes issus du programme de motorisations électriques ou hybrides développé par BATTERIE MOBILE en partenariat avec le CEA et sur l'acquisition d'un droit d'entrée concédé par BATTERIE MOBILE à GAUSSIN pour la production et la commercialisation des technologies développées par BATTERIE MOBILE et par le CEA.



Flux de trésorerie liés aux opérations de financement

Les flux de trésorerie liés aux opérations de financement ont généré 14.131 K€.

Les augmentations de capital en numéraires réalisées en 2017 ont générées un apport de trésorerie de 2.772 K€, nets de frais. L'emprunt obligataire a apporté 8.000 K€ et le crédit Monte Malo a apporté 4.608 K€. Les autres dettes financières ont consommé 229 K€.

Le remboursement des emprunts bancaires a généré une sortie de trésorerie de 932 K€.

VI. FILIALES ET PARTICIPATION

La liste des filiales et participations du groupe est la suivante :

Nom des filiales	Activité	% Capital	Résultats 2017
EVENT SAS	Etudes mécanique	100,00%	+ 255.501 €
BATTERIE MOBILE	Etudes électriques et hydrogène	100,00%	- 1.918.199 €
DOCK IT PORT EQUIPMENT	Activité commerciale	100,00%	- 251.522 €
LEADERLEASE	Location immobilière et mobilière	98,61%	- 1.361.841 €
PORT AUTOMATION SYSTEMS	Etudes sur l'Automatisation	100,00%	+ 139.236 €
METALLIANCE	Métallurgie	44,32%	+ 750.488 €

VII. SITUATION DU GROUPE ET EVOLUTION PREVISIBLE

Le groupe dispose au 31 décembre 2017 d'un carnet de commande fermes de 6.614 K€.

CARNET DE COMMANDES	Au 31 décembre 2017		Au 31 décembre 2016	
	K€	%	K€	%
carnet de commandes consolidé	6 614	100%	93 745	100,00%
Dont carnet de commandes MTO Vente	5 318	80,41%	1 698	1,81%
dont carnet commandes MTO Location			1 499	1,60%
Carnet de commandes MTO	5 318	80,41%	3 196	3,41%
Dont carnet de commandes PORTUAIRE (gamme ATT) Vente	0	0,00%	48 435	51,67%
dont carnet commandes PORTUAIRE (gamme ATT) location	1 296	19,59%	42 113	44,92%
Carnet de commandes PORTUAIRE	1 296	19,59%	90 549	96,59%
Carnet de commandes France	5 299	80,12%	1 698	1,81%
Carnet de commandes Export	1 315	19,88%	92 047	98,19%

La Société communique sur un carnet de commandes qui peut s'étaler sur une durée longue. Il peut exister soit des décalages, sans remettre en cause le carnet de commandes, soit des annulations totales ou partielles liées à l'activité du client, qui ont alors un impact sur l'activité, les résultats et la situation financière de la Société.

En mai 2018, la société a pris connaissance de l'ouverture d'une procédure d'insolvabilité au sens de l'article. 3 al. 1 du Règlement (UE) 2015/848 par le Amtsgericht Mannheim le 1^{er} mai 2018 à 13 heures à l'encontre de CES Containerhandling Equipment & Solutions GmbH. La société GAUSSIN a alors constaté la cessation de paiement de la société CES en provisionnant la totalité des créances qu'elle détenait sur CES et a annulé les commandes en cours.

VIII. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

1. Risques et incertitudes auxquels sont confrontées les sociétés comprises dans le périmètre de consolidation

Au sein du groupe, seule la société GAUSSIN SA développe à ce jour une activité industrielle et commerciale externe au groupe. Du fait de la dépendance des sociétés incluses dans ce périmètre de consolidation, la description des risques et incertitudes portera principalement sur GAUSSIN SA. Toutefois, il est fait préalablement un rappel succinct des risques et incertitudes attachés aux sociétés filiales.

A la date d'établissement du présent rapport, il n'est pas identifié de risques ou incertitudes concernant la société METALLIANCE et ses filiales, intégrées suivant la méthode de la mise en équivalence. La gestion de cette société est indépendante du groupe GAUSSIN et il n'existe aucun engagement qui pourrait entraîner le groupe GAUSSIN dans des obligations ou risques d'ordre financier ou d'ordre technique.

De même, il n'est pas identifié de risques et incertitudes relatifs aux valorisations des actifs immobiliers détenus par les SCI HALL 7, HALL 8 et HALL 9bis, filiales de LEADERLEASE.

2. Risque de liquidité et critères de continuité d'exploitation

L'activité en 2017 a été consommatrice de trésorerie à hauteur de 8,4 M€, et les opérations d'investissements ont été consommatrices de trésorerie à hauteur de 7,5 M€. Elles concernent notamment le rachat de titres de dettes (2,5 M€) et 5 M€ d'investissements. Ces besoins de trésorerie ont été financés par le recours à des financements externes, notamment :

- Financement par emprunts obligataires : 2M€ en janvier 2017 et 6 M€ en juin 2017
- Financement par augmentations de capital pour 3,6 M€
- Financement par subvention et aide remboursable :
 - o encaissement de 2,3 M€ correspondant au 2 ème versement de l'aide accordée par le Commissariat Général à l'investissement dans le cadre du projet VASCO.

Depuis le début de l'année 2018, le Groupe a obtenu des financements permettant de couvrir ses engagements :

- en février 2018, encaissement de 2M€ accordée par le Commissariat Général à l'investissement dans le cadre du projet VASCO visant à développer des véhicules autonomes sans infrastructure au sol, correspondant à l'étape clé n°3 dudit projet,
- entre janvier et juin 2018, encaissement de 12,8 M€ consécutif à des augmentations de capital.

Au 14 juin 2018, la trésorerie s'élève à 7,1 M€.

D'ici le 31 décembre 2018, le groupe devra nécessairement faire appel à de nouveaux financements externes afin de poursuivre les investissements nécessaires à la finalisation des technologies en cours de développement et de pouvoir honorer son carnet de commandes.

Les comptes du Groupe sont ainsi présentés selon le principe de la continuité d'exploitation. Dans l'éventualité où de nouveaux financements externes ne seraient pas réalisés avant fin 2018, le principe comptable retenu pour l'établissement des comptes, basé sur la continuité d'exploitation, pourrait s'avérer inapproprié.

3. Risques fiscaux

Sur les sociétés GAUSSIN SA et EVENT :

En 2013, les sociétés GAUSSIN SA et EVENT, intégrées fiscalement, ont fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2009, 2010 et 2011. Suite à ce contrôle dont les conclusions ont été contestées, une provision de 149 K€ a été comptabilisée lors des exercices précédents. Seul un redressement de 92 K€ lié au rejet des amortissements des brevets n'a pas été provisionné. En 2016, Le Tribunal Administratif de Besançon a donné raison à GAUSSIN SA et en 2017, la société a été remboursée de 343 K€ correspondant à :

- 124 K€ au titre du CIR 2009,
- 93 K€ au titre du CIR 2010
- 93 K€ au titre du CIR 2011,
- 33 K€ au titre des intérêts.

En conséquence, la provision de 149 K€ a été reprise.

Sur la société Batterie Mobile :

En 2014, la société BATTERIE MOBILE a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur la période du 12/04/12 au 31/12/13. L'administration fiscale a constaté :

- que certaines dépenses refacturées par le CEA dans le cadre du projet TECSUP n'étaient pas éligibles au CIR ;
- que le CEA avait intégré la fourniture de châssis ATT dans sa facturation, alors que ces dépenses ne sont pas éligibles au CIR.

Le redressement porte sur une somme de 1 447 K€ majorées des pénalités de retard de 1 157 K€. La société qui a constaté en 2015 une provision de 2 281 K€ afin de couvrir l'ensemble de ses risques fiscaux, entend néanmoins contester ces rectifications. Un nouveau contrôle fiscal portant sur l'exercice 2015 est actuellement en cours.

4. Risques sur les litiges

Un jugement, en date du 24/11/17, du tribunal de commerce de Vesoul a condamné la société GAUSSIN SA à payer à un client la somme de 1,6 M€. Une ordonnance du 09/03/18 a autorisé la société GAUSSIN à rembourser cette dette (1,6 M€) en 15 mensualités égales.

GAUSSIN SA a interjeté appel de cette décision et envisage d'engager une procédure en responsabilité envers le fournisseur du Power Pack hydride.

5. Compte tenu de ces éléments, la société a constaté une provision complémentaire de 1,2 M€ dans ses comptes 2017. Risque de change et risque de taux

Risque de change :

Le risque de change est fondé sur les ventes majoritairement facturées en USD depuis la commercialisation du programme ATT, avec pour corollaire des approvisionnements majoritairement facturés en euros.

Les créances et dettes en devises sont converties chaque mois au taux du mois M-1 publié au Journal Officiel dans leurs devises respectives. Ces devises sont réévaluées à chaque arrêté au cours de clôture.

Risque de taux :

Les lignes en place ne comportent pas de partie variable.

6. Risques sur les instruments financiers et produits dérivés

La société ne dispose pas de produit financier à risque.

7. Risques liés à la sous-traitance

A la date du présent rapport, le groupe GAUSSIN n'est pas confronté à une véritable dépendance vis-à-vis de l'un de ses fournisseurs ou sous-traitants.

Le groupe se fixe comme ligne directrice de toujours avoir au minimum trois sources d'approvisionnement pour chacun de ses composants et /ou matières premières pour éviter tout risque de dépendance.

8. Risques technologiques

Avec la capitalisation et l'exploitation d'un savoir-faire historique, le Groupe estime avoir non seulement démontré sa capacité à intégrer des technologies multiples mais surtout à proposer au marché de véritables ruptures entre les technologies traditionnellement utilisées et les technologies innovantes.

Un programme de standardisation et de modularité a été lancé depuis 2007 afin d'utiliser au maximum les sous - ensembles éprouvés, connus et certifiés par le marché pour proposer de nouvelles fonctionnalités. La Société intègre et maîtrise les métiers dans les domaines hydrauliques, électroniques, informatique embarquée, mécatroniques, depuis des décennies. Cette expertise est l'essence même de son image de marque et de sa réputation à relever avec succès les défis technologiques.

C'est pourquoi le Groupe maintient une stratégie fondée sur l'innovation, en poursuivant des investissements de R&D, afin de conserver cet atout différentiateur par rapport à certains de ses compétiteurs et à consolider les barrières à l'entrée sur ses principaux marchés. Ce savoir-faire se matérialise aujourd'hui, par l'existence d'un parc conséquent de véhicules fonctionnant parfaitement dans différents pays du monde et d'un solide portefeuille de titres de propriété intellectuelle (15 brevets déposés). Sur la protection de la propriété intellectuelle se reporter au paragraphe 4.3.1 ci-dessous.

Toutefois, les technologies sont amenées à évoluer vers plus de complexité et la non maîtrise de nouvelles technologies pourrait affecter significativement l'activité, les perspectives, la situation financière, les résultats et le développement de la Société.

Le paragraphe traitant de l'activité en matière de R&D complète l'information mentionnée ci-dessus.

IX. CONSEQUENCES SOCIALES DE L'ACTIVITE DU GROUPE

L'effectif salarié moyen du groupe pris dans le sens des sociétés consolidées suivant la méthode de l'intégration globale ressort à 58 personnes au 31 décembre 2017.

X. ACTIVITES DU GROUPE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

La société GAUSSIN SA a cédé l'ensemble des brevets qu'elle détenait à sa filiale EVENT, dédiée à la recherche-développement (R&D). EVENT poursuit sa politique de dépôt de brevets et marques afin de protéger les intérêts du groupe en matière de propriété industrielle.

La création de la société BATTERIE MOBILE au premier semestre 2012, filiale à 49% d'EVENT, dont l'objet social porte sur la recherche-développement et la réalisation de moteurs électriques ou hybrides pour véhicules lourds, reposant sur les techniques des batteries ou de la pile à combustible en collaboration avec le Commissariat à l'Energie Atomique (CEA), a élargi l'activité de R&D du groupe GAUSSIN, pour qu'elle est une priorité.

La création de la société PORT AUTOMATION SYSTEMS, filiale à 100% de GAUSSIN, dont l'objet social est le développement de solutions automatisées adaptées aux produits GAUSSIN a permis d'élargir l'activité de recherche et développement du groupe.

XI. EVENEMENTS POSTERIEURS A L'ARRÊTE DES COMPTES ANNUELS

En mars 2018, le groupe a signé un accord avec l'émetteur de l'emprunt de 13 M€ pour réduire la dette à hauteur de 1,5 M€, suite au rachat des titres de créances pour 2,5 M€. Outre le fait que cette opération permettra de comptabiliser un produit exceptionnel de près de 9 M€ dans les comptes du 1er semestre 2018, le Groupe réduit considérablement son endettement et réalise une économie sur les intérêts à payer annuellement de 0,9 M€ par an.

Le nouvel emprunt obligataire d'un montant de 6 M€ souscrit par Atlas Capital Markets (ACm) et Atlas Alpha Yield Fund a été totalement converti début mars 2018. Les 6 000 obligations ont été converties en un total de 44.548.533 actions, dont 26.956.373 créées en 2018.

Depuis le 01 janvier 2018, la société a réalisé des augmentations de capital pour 12 M€ avec la création de 52.578.684 titres.

Hormis les informations portées dans le présent rapport, il n'existe pas d'autres évènements postérieurs significatifs.

XII. INFORMATIONS RELATIVES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Ces informations ne sont pas fournies car elles auraient pour effet de fournir des renseignements à caractère individuel.

XIII. PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à l'exercice précédent. Les conventions générales comptables ont été appliquées notamment celle relative à la continuité d'exploitation. Nous renvoyons au point VI du rapport de gestion consolidé car le critère de la continuité d'exploitation doit s'apprécier de la même manière pour les comptes sociaux.

Examen du bilan :

Le bilan 2017 comparé à 2016 se présente ainsi :

COMPTES SOCIAUX					
BILAN - ACTIF	31 décembre 2017			31-déc.-16	
	brut	amortissements et provisions	net	net	
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles					
. Concessions brevets et droits similaires	2 544 871	1 222 356	1 322 515	1 712 758	
. Fonds de commerce	610		610	610	
. Immobilisations incorporelles en cours	1 277 224		1 277 224	624 249	
Immobilisations corporelles					
. Matériel et outillage	4 168 070	1 512 202	2 655 868	2 304 477	
. Installations agencements et installations	680 249	190 728	489 520	38 030	
. Matériel de transport	1 978	1 536	442	1 342	
. Matériel informatique	85 220	76 356	8 864	13 930	
. Matériel de démonstration salons	446 955	262 681	184 275	705 537	
. Matériel et mobilier bureau	293 411	205 683	87 728	106 163	
. Immobilisations corporelles en cours	624 278		624 278	403 404	
Immobilisations financières					
. Titres de participations	35 048 308	9 703 960	25 344 348	21 968 919	
. Autres titres immobilisés	3 091 610		3 091 610	1 250	
. Prêts	413 700	413 700	0	420 000	
. Autres immobilisations financières	160 854	5 336	155 518	188 014	
Total des immobilisations	48 837 339	13 594 539	35 242 799	28 488 683	
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours de production					
. Stocks matières premières	2 085 531	1 142 666	942 865	3 012 874	
. Travaux en-cours de production de biens	86 462		86 462	906 472	
. Stocks intermédiaires et finis	4 502 442	1 123 809	3 378 633	2 197 242	
. Stocks marchandises			0	0	
Avances et acomptes versés sur commandes	380 166		380 166	318 926	
Créances					
. Clients et comptes rattachés	6 812 733	294 969	6 517 764	4 564 034	
. Autres créances	5 274 094		5 274 094	19 456 640	
Divers					
. Valeurs mobilières de placement	61 777		61 777	140 037	
. Disponibilités	204 475		204 475	185 161	
. Charges constatées d'avance	490 255		490 255	81 908	
Total de l'actif circulant	19 897 935	2 561 444	17 336 491	30 863 295	
. Frais d'émission d'emprunts à étaler	666 560		666 560	803 529	
. Ecarts de conversion actif	192 218		192 218	26 474	
Total des comptes de régularisation	858 778	0	858 778	830 003	
TOTAL BILAN	69 594 051	16 155 982	53 438 068	60 181 981	

→ actif immobilisé

Au cours de l'exercice 2017, la société a acquis 711 K€ d'immobilisations incorporelles, dont un nouveau site internet, 653 K€ de productions immobilisées et 1.581 K€ d'immobilisations corporelles.

Les immobilisations financières ont augmenté de 16.136 K€, notamment du fait d'opérations d'échange de titres. Au cours de l'exercice 2017, la société a échangé 510.000 titres Batterie Mobile contre 5.022.404 titres Gaussin pour la somme de 4.324 K€, ainsi que 1.335.185 titres Leaderlease contre 1.273.932 titres Gaussin

pour la somme de 1.096 k€. La société a aussi acheté 8.982.410 titres Leaderlease pour 7.458 K€. Au 31 décembre 2017, la société GAUSSIN détient 14.404.047 titres LEADERLEASE, soit 98.61% du capital.

→ **actif circulant**

L'actif circulant s'élève à 17 336 K€ au 31 décembre 2017 alors qu'il s'élevait à 30 863 K€ au 31 décembre 2016. Les principales variations concernent les postes suivants :

- Au 31 décembre 2017, les stocks de produits finis correspondent à 6 ATM, 2 AGV, 5 ATT, 2 Power Pack hybride, 1 Module Power Pack diesel XL, 1 Module Power Pack diesel L, et 1 Module Palonnier Power Pack ainsi qu'à 8 chargeurs ;
- La provision pour dépréciation des matières premières et des produits finis ramène la valeur des stocks à sa valeur probable de réalisation ;
- Le poste clients et comptes rattachés s'élève à 6 517 K€ au 31 décembre 2017. Il se compose notamment de 599 K€ de créances intra groupe et de 5 918 K€ de créances hors groupe ;
- Le poste « Autres créances » s'élève à 5 274 K€ au 31 décembre 2017. Il comprend principalement 3 402 K€ d'avance de trésorerie accordées aux filiales du groupe et 1 811 K€ de TVA à récupérer ;
- Les disponibilités s'élèvent à 266 K€ au 31 décembre 2017 contre 325 K€ au 31 décembre 2016.

BILAN - PASSIF (avant répartition)		31-déc.-17	31-déc.-16
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		9 392 189	9 051 123
Prime d'émission		25 039 510	34 191 143
Bons de souscription d'actions			
Réserve légale		93 495	93 495
Autres réserves		41 317	41 317
Report à nouveau			-11 449 074
Résultat de l'exercice		-19 781 470	-11 057 008
Subvention d'investissement		0	80 000
Provisions réglementées		204 840	204 840
Total des capitaux propres		14 989 881	21 155 836
AUTRES FONDS PROPRES			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques		2 634 766	2 418 251
Provisions pour charges			
Total des provisions pour risques et charges		2 634 766	2 418 251
DETTES			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		18 140 484	14 650 602
Dettes financières diverses		1 170 751	1 354 414
Avances clients et comptes rattachés		367 049	5 914 267
Fournisseurs et comptes rattachés		7 803 590	9 574 868
Dettes fiscales et sociales		830 298	1 991 405
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		500 000	2 584 707
Autres dettes		690 325	80 000
Produits constatés d'avance		3 604 213	118 512
Total des dettes		33 106 710	36 268 774
Ecart de conversion passif		192 931	24 120
TOTAL BILAN		53 438 068	60 181 981

→ **passif – capitaux propres**

Le montant cumulé des capitaux propres s'élève à 14 990 K€ au 31 décembre 2017 par rapport à 21 156 K€ au 31 décembre 2016. Cette variation traduit d'une part la perte nette de l'exercice d'un montant de – 19 781 K€ et d'autre part :

- des augmentations de capital par apport en numéraire pour 2 292 K€ et 1.309 K€ de prime d'émission,
- des conversions d'obligations convertibles en actions pour 3.814 K€ et 1.736 K€ de prime d'émission,
- des échanges de titres pour 630 K€ en capital et 4.792 K€ de prime d'émission,
- une imputation sur la prime d'émission des frais liés aux augmentations de capital pour 880 K€,
- Une réduction de 6.395 K€ du capital et de 16. 111 K€ de la prime d'émission.

L'actionnariat se présente comme suit au 31/12/2017 :

Actionnariat	Nombre d'actions	% du capital
Christophe GAUSSIN*	6 975 225	7,43%
Volker BERL	1 453 406	1,55%
Damien PERSONENI	1	0,00%
Martial PERNICENI	39 730	0,04%
<i>sous total Conseil d'administration</i>	8 468 362	9,02%
Autres actionnaires nominatifs	389 500	0,41%
Personnel -attributions actions gratuites	176 000	0,19%
Auto détention**	93 045	0,10%
Autres Actionnaires au porteur	84 794 982	90,28%
TOTAL du capital de la société	93 921 889	100,00%

* *Détention directe et indirecte via la société Milestone, détenue à 100%*

** *Actions détenues par le contrat de liquidité au 31/12/2017*

Bons de souscription d'actions remboursables - BSAR

La société a, le 27 novembre 2013, sur autorisation du Conseil d'Administration du 29 octobre 2013 procédé à l'émission de 4.035.097 BSAR au prix d'émission de 0,15 €. Cette émission a donc représenté un apport en capitaux propres de 605.264 €.

- Nombre de BSAR restant à exercer au 31 décembre 2017: 3 176 802
- Prix de souscription du BSAR: 0.15 €
- Date d'expiration des BSAR : 29 novembre 2020
- Prix de souscription de l'action : 0.45 €
- Modalités d'exercice : 1 action pour 1 BSAR

Bons de souscription d'actions - BSA

Le 15 juin 2016, GAUSSIN SA a procédé à l'émission de 29 438 593 BSA attribués gratuitement. L'attribution gratuite des bons a été effective à compter du 29 juin 2016.

Les caractéristiques principales de ces BSA sont les suivantes :

- Nombre de BSA restant à exercer au 31/12/2017 : 29 349 113
- Prix de souscription du BSA : 0 €
- Date d'expiration des BSA : 31/12/18 inclus
- Parité d'exercice des BSA : 8 BSA donneront le droit de souscrire à 1 action de la société GAUSSIN SA de 0 ,10 €.

- Prix de souscription de l'action : 0,45 € par action

Bons de souscription d'actions – BSA-2016NC

- Nombre de BSA-2016 NC restant à exercer au 31/12/2016 : 5 000 000
- Date d'expiration des BSA-2016 NC : 5 ans à compter de la date anniversaire de leur souscription
- Parité d'exercice des BSA-2016NC : 1 BSA-2016NC donnera le droit de souscrire à 1 action de la société GAUSSIN SA de 0,10 euro.
- Prix de souscription de l'action : 0,45 € par action

→ passif – provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'élèvent au 31 décembre 2017 à 2 635 K€ par rapport à 2 418 K€ au 31 décembre 2016. Ces provisions comprennent une provision pour couvrir des risques d'exploitation à hauteur de 2 159 K€, 284 K€ pour couvrir les pertes futures sur un commande en cours et 192 K€ pour couvrir d'éventuelles pertes de change.

→ passif – dettes

Ce poste s'élève à 33 107 K€ au 31 décembre 2017 par rapport à 36 269 K€ au 31 décembre 2016. Ce poste comprend :

- Le poste « Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit » concerne principalement l'emprunt consenti en 2014 par Agate d'un montant de 13.000 K€ augmenté de 1 740 K€ d'intérêts courus non échus ;
- Les emprunts et dettes financières divers correspondent aux avances consenties par les filiales du groupe à la société GAUSSIN ;
- Les avances et acomptes reçus intègrent notamment l'avance consentie par la société MONTE MALO de 195 K€ pour l'acquisition de 3 chargeurs ;
- Les dettes fournisseurs de 7 804 K€ comprennent 3 513 K€ de dettes intra groupe ;
- Les dettes fiscales et sociales de 830 K€ intègrent 39 K€ de TVA à payer ;
- Les dettes sur immobilisations s'élèvent à 500 K€ ;
- Les autres dettes de 690 K€
- Les produits constatés d'avance de 3 604 K€.

COMPTÉ DE RESULTAT	31-déc.-17	31-déc.-16
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises	436 276	373 675
Production vendue de biens	7 290 076	6 179 921
Production vendue de services	263 759	109 948
Chiffre d'affaires net	7 990 112	6 663 544
Production stockée - variation des travaux en cours	1 316 212	1 162 407
Production immobilisée	1 124 691	1 328 935
Subventions d'exploitation	210 000	
Transferts de charges	308 518	435 819
Reprises sur provisions d'exploitation	1 795 253	222 600
Autres produits	56 444	33 364
Total des produits d'exploitation	12 801 229	9 846 668
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	159 700	195 495
Variation des stocks de marchandises	0	0
Achats matières premières et autres approvisionnements	4 707 715	3 126 266
Variation des stocks matières premières	1 538 065	95 784
Autres achats et charges externes	4 943 176	7 981 979
Total charges externes	11 348 656	11 399 524
Total Impôts et taxes	93 812	117 138
Salaires et traitements	2 475 933	3 249 538
Charges sociales	1 029 429	1 308 939
Total charges de personnel	3 505 362	4 558 477
Dotations aux amortissements sur immobilisations	1 725 611	1 124 647
Dotations aux provisions sur actif circulant	1 651 121	541 357
Dotations aux provisions pour risques et charges	270 542	1 612 511
Total Dotations d'exploitation	3 647 274	3 278 515
Autres charges	1 474 395	1 049 565
Total des charges d'exploitation	20 069 500	20 403 220
RESULTAT D'EXPLOITATION - E.B.I.T.	-7 268 270	-10 556 551
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers des participations	222 413	233 485
Autres intérêts et produits assimilés	618 093	20 061
Reprises sur provisions et transferts de charges financiers	29 806	116 531
Déficiences positives de change	19 700	1 095 539
Produits nets cessions valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	890 012	1 465 616
CHARGES FINANCIERES		
Dotations pour dépréciations financières	10 283 402	29 806
Intérêts et charges assimilées	1 076 932	1 061 015
Déficiences négatives de change	7 461	216 135
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement	0	0
Total des charges financières	11 367 796	1 306 956
RESULTAT FINANCIER	-10 477 784	158 660
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (RCAI)	-17 746 054	-10 397 891
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	100	
Sur opérations en capital	8 934	33 964
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	0
Total des produits exceptionnels	9 034	33 964
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	826 012	34 587
Sur opérations en capital	16 669	53 701
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	1 211 451	759 266
Total des charges exceptionnelles	2 054 132	847 554
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-2 045 098	-813 590
RESULTAT AVANT IMPOT - E.B.T.	-19 791 152	-11 211 481
IMPOT SUR LES SOCIETES ET CONTRIBUTION SUR I.S.	-9 683	-154 474
RESULTAT NET DISTRIBUABLE	-19 781 469	-11 057 008

→ chiffre d'affaires et produits d'exploitation

Sur l'exercice 2017, le chiffre d'affaires s'élève 7 990 K€ par rapport à 6 664 K€ pour 2016. Le chiffre d'affaires 2017 intègre la vente de 4 automoteurs, 7 remorques, 2 ATM, de 4 Terminals trailers, 1 cargo trailer et 2 chargeurs , ainsi que des prestations de SAV.

Les produits d'exploitation se sont élevés à 12 801 K€ contre 9 847 K€ au titre de l'exercice précédent.

Les reprises de provision et transfert de charges de 2 104 K€ correspondent à :

- 1 795 K€ au titre des reprises de provisions, dont 1.114 K€ concernent la perte à terminaison,
- 309 K€ au titre des transferts de charges, dont 134 K€ correspondant à la refacturation des managements fees aux sociétés du groupe.

→ charges d'exploitation

Les charges d'exploitation s'élèvent à 20 070 K€ en 2017 contre 20 403 K€ en 2016 et comprennent les « autres achats et charges externes » à hauteur de 4 945 K€.

Autres achats et charges externes	2017	2016	Ecart
Achats d'études	319	693	-374
Sous-traitance services	1 001	1 616	-615
Energie	34	44	-10
Petits matériels	70	87	-17
Sous-traitance générale	18	30	-12
Locations immobilières	747	676	71
Locations mobilières	408	412	-4
Entretien et réparations	87	97	-10
Prime d'assurance	183	177	6
Etudes et documentations	8	23	-15
Personnel extérieur	-431	1 080	-1 511
Commissions versées	0	0	0
Honoraires avocats	265	438	-173
Honoraires CAC et comptables	349	213	136
Honoraires liés à Alternext	207	183	24
Honoraires divers	613	480	133
Publicité	328	515	-187
Transport	134	188	-54
Déplacements, missions et réceptions	415	730	-315
Frais postaux et Télécommunication	79	120	-41
services bancaires	88	161	-73
Cotisations	23	18	5
Sous-total Charges externes	4 945	7 981	-3 036

En 2017, le personnel extérieur comprend les managements fees payés à la société DOCK IT pour -648 K€, contre 839 K€ en 2016.

→ résultat d'exploitation

En conséquence, le résultat d'exploitation de 2017 est une perte de 7 268 K€ par rapport à une perte de -10 556 K€ en 2016.

→ résultat financier

Le résultat financier affiche une perte de 10 478 K€ en 2017 contre un bénéfice de 159 K€ en 2016. Ce résultat intègre les intérêts à payer sur l'emprunt pour 1 040 K€ et 616 K€ d'intérêts à recevoir suite au rachat de la dette. Ce résultat intègre aussi la dotation pour dépréciation des titres pour 9.703 K€ et la dépréciation du prêt accordé à CES pour 414 K€.

→ Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de 2017 est déficitaire de -2 045 K€ contre un déficit de - 814 K€ en 2016. Il comprend une dotation de 1.211 K€ pour couvrir un risque commercial.

XIV. INFORMATIONS RELATIVES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Nous vous proposons de donner quitus entier et sans réserve à tous les administrateurs pour l'exécution de leur mandat au titre de l'exercice clos en date du 31 décembre 2017.

Par ailleurs, nous vous informons que le mandat de Monsieur Volker BERL arrive à expiration lors de la présente Assemblée.

En conséquence, nous vous proposons de renouveler le mandat de Monsieur Volker BERL comme administrateur de la Société pour une durée de six (6) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer en 2024 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, Monsieur Volker BERL ayant fait savoir par avance qu'il acceptait le renouvellement de ses fonctions d'Administrateur et n'était frappé d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice.

XV. INFORMATIONS RELATIVES AUX MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous vous informons que les sociétés DELOITTE & ASSOCIES, Commissaire aux Comptes titulaire, et BEAS, Commissaire aux Comptes suppléant ont présenté leur démission par courrier en date du 4 juin 2018.

En conséquence, nous vous proposons la nomination en qualité de nouveau Commissaire aux Comptes Titulaire, pour la durée du mandat restant à courir de la société DELOITTE & ASSOCIES soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice à clore en date du 31 décembre 2019 du cabinet KPMG SA, représenté par Frédéric Piquet.

Conformément à l'article L. 823-1 du code de commerce, dans sa rédaction telle qu'elle résulte de la loi du 9 décembre 2016 dite « Sapin II », la Société n'a plus l'obligation de remplacer le Commissaire aux Comptes suppléant dès lors que le Commissaire aux Comptes Titulaire est une personne morale non unipersonnelle.

XVI. AUTRES INFORMATIONS

1. Conséquences sociales et environnementales de l'activité de la Société

L'activité de la société ne présente aucun impact au niveau environnemental.

L'effectif moyen est passé de 56 salariés au 31 décembre 2016 à 42 salariés au 31 décembre 2017.

2. Dépenses non déductibles fiscalement au titre de l'article 39-4 du Code général des impôts

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous précisons que le montant des dépenses non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés au titre de l'article 39-4 du code général des impôts intervenues au cours de l'exercice se sont élevées à 16 142 € et correspondent à

la part non déductible de la location de véhicules étant précisé que le montant de ces charges vient en déduction du déficit fiscal reportable. L'impact théorique sur l'impôt sur les sociétés au taux de 33,33 % est de 5 380 €.

3. Opérations de rachat et de vente d'actions

Conformément à l'article L. 225-211 du Code de Commerce, nous vous rendons rendu compte des opérations d'acquisition d'actions réalisées au titre de l' L.225-209 du Code de Commerce.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, 11.400.000 actions ont été achetées à un prix moyen de 0.217 euro l'action pour 2.474.360 €.

Au cours de l'exercice 2017, la société a échangé :

- 510.000 titres Batterie Mobile détenus par Milestone Factory contre 5.022.404 titres Gaussin,
- 1.335.185 titres Leaderlease contre 1.273.932 titres Gaussin.

La société a aussi acheté :

- 8.920.220 titres Leaderlease. Au 31 décembre 2017, la société GAUSSIN détient 14.404.047 titres LEADERLEASE, soit 98.61% du capital.
- 600.000 titres de la société Port Automation Systems,

Les opérations susvisées ont été réalisées au titre du contrat de liquidité confié à la société Gilbert Dupont, en application des délégations confiées au conseil d'administration.

Au 31 décembre 2017, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- Solde en espèces du compte de liquidité : 17.560,32 €
- 93.045 actions de 0,10€ de nominal, représentant 0.10% du capital social, valorisés 12.841,74 € à la valeur d'achat.

4. Existence d'un plan de stock-options – Participation des salariés

Conformément aux articles L. 225-184 du Code de commerce, il est précisé qu'il n'existe aucun plan de stock-options. Pour mémoire, un plan d'attribution d'actions gratuites avait été mis en place en 2012 au profit des salariés et mandataires sociaux ; après la période d'acquisition, 274092 actions ont été attribuées.

5. Conventions réglementées

Il vous sera demandé de vous prononcer sur les conventions réglementées intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 au vu du rapport spécial du commissaire aux comptes établi conformément à l'article L.225-38 du code de commerce.

Il est par ailleurs précisé que les conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution a été poursuivie au cours de l'exercice 2017, seront abordées ci-après.

Ces conventions portent notamment sur des opérations intervenues directement ou par personne interposée entre la société, son directeur général, l'un de ses administrateurs, l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %, et celles intervenues entre la société et une entreprise dont le directeur général, l'un des administrateurs est propriétaire, gérant, administrateur ou de façon générale dirigeant de cette entreprise.

1. Convention autorisée par les Conseils d'administration en dates des 8 février et 21 décembre 2008 portant sur les redevances sur brevets

- **Convention approuvée au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé**
- **Administrateur concerné : Monsieur Christophe GAUSSIN**

La société GAUSSIN SA a cédé les brevets qu'elle détenait à sa filiale EVENT suivant acte de cession en date du 2 février 2009 avec date de prise d'effet fixée au 31 décembre 2008.

Il a été conclu le même jour, soit le 2 février 2009, un contrat de licence fixant une échelle de rémunération au bénéfice de la société EVENT, basée sur le chiffre d'affaires réalisé par la société GAUSSIN SA. Le chiffre d'affaires retenu s'entend de celui réalisé par la production d'engins, véhicules et en général tous équipements, services, cessions de licences de sous-traitance, dont la technologie se rapporte aux brevets acquis ou déposés par la société EVENT.

Pour l'exercice 2017, le chiffre d'affaires hors taxes retenu pour le calcul de ladite redevance est de 7 990 111 €.

La redevance annuelle 2017 s'élève à 448.000 euros. Cette redevance constitue une charge pour GAUSSIN SA et un produit pour EVENT.

2. Convention autorisée par le Conseil d'administration en date du 24 avril 2012 portant sur un contrat-cadre de recherche-développement et d'optimisation industrielle

- **Convention approuvée au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé**
- **Administrateur concerné : Monsieur Christophe GAUSSIN, Monsieur Volker BERL et Monsieur Martial PERNICENI**

La société GAUSSIN SA fabrique et commercialise une gamme de véhicules de manutention portuaire désignée « gamme ATT ». Afin d'adapter cette gamme de véhicules aux demandes spécifiques de ses clients, GAUSSIN SA a conclu en date du 24 avril 2012 un contrat-cadre avec sa filiale EVENT afin que cette dernière réalise sur commande établie par GAUSSIN SA, les études et travaux d'adaptation, consolidation ou finalisation desdits véhicules conformément à la commande reçue de son client par GAUSSIN SA.

Le contrat-cadre conclu le 24 avril 2012 fixe l'ensemble des conditions et obligations des commandes d'études et travaux à effectuer.

En rémunération de l'exécution des études et travaux précités, EVENT doit percevoir une somme calculée comme suit, pour chacune de ses interventions :

- Base : prix de revient HT majoré d'une marge ne pouvant être inférieure à 25%,
- Commission de 7% pour toute commande complémentaire reçue de son client par GAUSSIN SA pendant l'exécution de la mission d'études et travaux, applicable sur le montant du règlement HT de la commande client.

En 2017, la société EVENT a refacturé 159.346 euros à la société GAUSSIN au titre de cette convention sans aucune majoration de marge.

3. Convention autorisée par les Conseils d'administration en dates du 30 juin 2008, 21 décembre 2008, 14 avril 2010 et 29 juin 2010 portant sur les avances de trésorerie entre les sociétés du groupe

- **Convention approuvée au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé**
- **Administrateur concerné : Monsieur Christophe GAUSSIN, Monsieur Volker BERL et Monsieur Martial PERNICENI**

Dans sa délibération du 30 juin 2008, le Conseil d'administration a fixé les conditions d'avances de trésorerie et de rémunération de ces avances de trésorerie pouvant intervenir entre les sociétés du groupe.

Les avances de trésorerie sont effectuées par mouvements de comptes courants entre les sociétés du groupe. Les intérêts sont déterminés à la clôture de chaque exercice social.

Dans sa délibération du 21 décembre 2008, le Conseil d'administration a fixé le taux de rémunération des comptes courants au taux maximum admis en déduction par l'administration fiscale.

Dans sa délibération du 14 avril 2010, le Conseil d'administration a autorisé la société GAUSSIN à conclure une convention de «cash-pool» avec un établissement bancaire afin de niveler la trésorerie générée par les avances en comptes courants des sociétés EVENT et LEADERLEASE.

Dans sa délibération du 29 juin 2010, le Conseil d'administration a étendu l'autorisation relative à la convention de «cash-pool» à l'ensemble des filiales et sous-filiales existantes et futures du groupe GAUSSIN.

Les avances de trésorerie sont réalisées soit par virements directs entre les sociétés du groupe, soit lors du niveling automatique quotidien des soldes de trésorerie au titre du cash-pool.

Le taux maximum appliqué pour rémunérer les comptes courants pour l'exercice 2017 est fixé à 1,67 %.

Les soldes des mouvements de trésorerie et leurs rémunérations s'établissent comme suit pour l'exercice 2017 :

Soldes des avances de trésorerie en comptes courants (directs et niveling cash-pool)

filiale	créanc actif	dette passif
DOCK IT PORT EQUIPMENT	664 429	
EVENT		566 228
LEADERLEASE	1 779 252	118 850
SCI HALL 7	239 692	
SCI HALL 8	459 372	
SCI HALL 9 bis	260 349	
BATTERIE MOBILE		485 673
total	3 403 094	1 170 751
Solde des comptes courants		2 232 343

Rémunération des avances de trésorerie

en euros	charge financière GAUSSIN	produit financier GAUSSIN
DOCK IT PORT EQUIPMENT	1 326	71 575
EVENT		94 788
LEADERLEASE		35 558
SCI HALL 7		6 187
SCI HALL 8		8 680
SCI HALL 9 bis		5 626
BATTERIE MOBILE	32 138	
total	33 464	222 413
Solde des comptes courants		-188 949

4. Convention autorisée par le Conseil d'administration en date du 20 mars 2009 portant sur les baux commerciaux

- Convention approuvée au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé
- Administrateur concerné : Monsieur Christophe GAUSSIN, Monsieur Volker BERL et Monsieur Martial PERNICENI

La société GAUSSIN SA est locataire des locaux industriels définis sous les appellations « hall 7 » et « hall 9bis ».

Pour chacun des locaux industriels répondant à la définition ci-dessus mentionnée, il a été établi un bail commercial aux conditions d'usage, comme suit :

Bailleur du Hall 7 :	SCI du HALL 7	date d'effet : 1 ^{er} avril 2009
Bailleur du Hall 9 bis :	SCI du HALL 9bis	date d'effet : 1 ^{er} avril 2009

LEADERLEASE est filiale de GAUSSIN à hauteur de :	98,61 %
SCI du HALL 7 est filiale de LEADERLEASE à hauteur de :	99,90 %
SCI du HALL 9bis est filiale de LEADERLEASE à hauteur de :	99,90 %

Monsieur Christophe GAUSSIN détient à titre personnel une participation dans chacune des 2 SCI mentionnées de 0,10 % du capital social.

La traduction chiffrée de la convention relative aux baux commerciaux s'établit comme suit :

bailleur	date d'effet	date de fin	loyer comptabilisé en 2017	refacturation des charges locatives
SCI du HALL 7	1 ^{er} avril 2009		212.000	20.000
SCI du HALL 9bis	1 ^{er} avril 2009		184.000	20.000
<i>totaux</i>			<i>396.000</i>	<i>40.000</i>

Le montant du loyer a fait l'objet d'une réévaluation en 2015.

5. Facturation de « management fees » par GAUSSIN SA à EVENT, LEADERLEASE et BATTERIE MOBILE

- Convention approuvée au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé
- Administrateurs concernés : Monsieur Christophe GAUSSIN, Monsieur Volker BERL et Monsieur Martial PERNICENI

→

La société GAUSSIN a assumé la charge de salariés ou de personnels extérieurs remplissant des fonctions administratives ou de direction générale résumées sous le terme « management fees », dont les prestations ont bénéficié aux sociétés GAUSSIN SA, EVENT, BATTERIE MOBILE, LEADERLEASE et ses filiales.

Les coûts identifiés des personnels concernés sont composés des salaires, charges sociales et frais de mission pour les salariés et des facturations de prestations et frais de mission pour les personnels extérieurs. Ces coûts se sont élevés à la somme de – 133 754 euros, incluant une quote-part de fonction support de 3%.

La fonction support regroupe les coûts de structure nécessaires à l'accomplissement de la fonction du salarié travaillant pour plusieurs sociétés du groupe tels les amortissements des installations et équipements mis à la disposition du salarié, la quote-part des loyers des bureaux, les fournitures diverses, énergie, informatique, entretien, et la quote-part d'impôts et taxes.

Les coûts identifiés ont été répartis, pour chaque salarié ou personnel extérieur, au prorata du temps consacré à chaque société du groupe.

Les « management fees » sont ainsi répartis comme suit, en euros :

	Montant H.T
EVENT (management fees refacturés)	41 599
LEADERLEASE (management fees refacturés)	39 533
BATTERIE MOBILE (management fees refacturés)	52 622
<i>totaux</i>	<i>133 754</i>

6. Convention autorisée par le Conseil d'administration en date du 02 décembre 2014 portant sur une mise à disposition d'un terrain.

- **Convention autorisée au cours de l'exercice**
- **Administrateur concerné : Monsieur Christophe GAUSSIN, Monsieur Volker BERL et Monsieur Martial PERNICENI**

Dans sa délibération du 2 décembre 2014, le Conseil d'Administration a autorisé la société GAUSSIN à disposer d'un terrain sis »Les GUINNOTTES » appartenant à la SCI LES GRANDS VERGERS moyennant une redevance annuelle forfaitaire de 50 000 euros H.T. à compter du 01 janvier 2015, renouvelable par tacite reconduction et résiliable avec un préavis d'un mois.

Le Conseil d'Administration du 21 décembre 2016 a étendu la convention de mise à disposition du terrain à l'ensemble de la parcelle. La redevance annuelle forfaitaire est donc de 200.000 € H.T à compter du 01 janvier 2017.

7. Convention portant sur une mise à disposition d'un terrain par LEADERLEASE.

- **Convention non autorisée au cours de l'exercice (oubli)**
- **Administrateur concerné : Monsieur Christophe GAUSSIN, Monsieur Volker BERL et Monsieur Martial PERNICENI**

LEADERLEASE est propriétaire d'un terrain couvert d'une dalle de béton situé sis 11 rue du 47ème Régiment d'Artillerie-70400 HERICOURT et d'une superficie de 21 548 m2.

La société Gaussin souhaite utiliser le Terrain afin d'effectuer des essais, des démonstrations avec les véhicules qu'il fabrique.

LEADERLEASE par convention du 2 décembre 2014 a mis à disposition son terrain à GAUSSIN moyennant une redevance annuelle forfaitaire de 50.000€ H.T. pour une durée d'une année à compter du 01 janvier 2015 et renouvelable par tacite reconduction.

8. Convention autorisée par le Conseil d'administration en date du 01 septembre 2014 portant sur un contrat de Services Agreement avec DOCK IT PORT EQUIPMENT PTE LTD.

- **Convention approuvée au cours de l'exercice**
- **Administrateur concerné : Monsieur Christophe GAUSSIN**

Dans sa délibération du 1^{er} septembre 2014, le Conseil d'Administration a autorisé la société GAUSSIN à conclure un contrat de service Agreement avec la société DOCK IT PORT EQUIPMENT PTE LTD calculé selon la formule COST +5%. Les échanges entre ces 2 sociétés existent depuis 2010. Afin de régulariser la situation nette de la société DOCK IT, il a été constaté dans les comptes 2017 de la société GAUSSIN SA, au titre de ce contrat, une charge de 648 171,24 euros, selon la répartition suivante :

Service agreement 2017	: - 648 171,24 euros
Total 2017	: - 648 171,24 euros

9. Convention autorisée par le Conseil d'administration en date du 2 octobre 2014 portant sur une concession de licence à la filiale LEADERLEASE.

→ **Convention autorisée au cours de l'exercice**

→ **Administrateur concerné : Monsieur Christophe GAUSSIN, Monsieur Volker BERL et Monsieur Martial PERNICENI**

Dans sa délibération du 2 octobre 2014, le Conseil d'Administration a autorisé la concession d'une Licence exclusive à LEADERLEASE pour la location, la maintenance, et le cas échéant la mise à disposition de personnel, pour l'exploitation de la gamme de véhicules AU et des Power Packs associés ainsi que du véhicule ATM. LEADERLEASE pourra contracter directement avec les clients.

Le conseil d'administration a donc considéré qu'il s'agissait d'une bonne stratégie pour le développement de la société..

Il pourrait être envisagé une rémunération de type royalties avec le versement d'une licence.

Cette convention autorisée au cours de l'exercice 2014 n'a pas encore été conclue.

10. Convention autorisée par le Conseil d'administration en date du 28 mars 2017 portant sur un contrat de licence avec BATTERIE MOBILE.

→ **Convention autorisée au cours de l'exercice**

→ **Administrateur concerné : Monsieur Christophe GAUSSIN**

Dans sa délibération du 28 mars 2017, le Conseil d'Administration a autorisé la signature d'un contrat, prenant effet rétroactivement, au 1^{er} janvier 2016, dans lequel GAUSSIN s'engage :

- à payer un droit d'entrée de 2.100.000 d'euros à BATTERIE MOBILE et
- à payer des redevances proportionnelles calculées sur le chiffre d'affaires hors taxe réalisé au titre de la vente.

Le montant de la redevance 2017, au titre de ce contrat est de 579.174 euros.

11. Convention portant sur la cession des matériels et d'investissements dans le cadre du projet VASCO.

→ **Convention non autorisée au cours de l'exercice (oubli)**

→ **Administrateur concerné : Monsieur Christophe GAUSSIN**

Au titre de la convention susvisée, le Conseil d'Administration a autorisé la vente de matériels et d'investissements :

- Antennes BTG : 17 089 €
- Docking station Straddle pour 190.851 €
- Power pack hybride pour 120.107 €
- Des gueuses pour 61.771 euros
- Aménagements Guinnottes pour 198.905 €

12. Convention autorisée par le Conseil d'administration en date du 21 décembre 2016 portant sur un contrat de mission avec la société MILESTONE.

- **Convention autorisée au cours de l'exercice**
- **Administrateur concerné : Monsieur Christophe GAUSSIN**

Dans sa délibération du 21 décembre 2016, le Conseil d'Administration a autorisé un contrat de mission à compter du 01 janvier 2016. La société MILESTONE a une expérience dans les techniques des batteries ou de la pile à combustible.

Le montant de la redevance 2017, au titre de ce contrat est de 316.279 euros.

13. Convention autorisée par le Conseil d'administration en date du 13 mars 2017 et 15 juin 2017 portant sur l'apport des titres de la société LEADERLEASE et de la société BATTERIE MOBILE.

- **Convention autorisée au cours de l'exercice**
- **Administrateur concerné : Monsieur Christophe GAUSSIN, Monsieur Volker BERL, Monsieur Martial PERNICENI, Monsieur Robert CREEL.**

Dans ses délibérations du 13 mars 2017 et du 15 juin 2017, le Conseil d'Administration a autorisé les apports suivants :

- La société MILESTONE est autorisée à apporter 510.000 titres de la société BATTERIE MOBILE en échange de 5.022.404 actions nouvelles, entièrement libérées,
- Christophe GAUSSIN est autorisé à apporter 1.335.185 Titres de la société LEADERLEASE en échange de 1.273.175 actions de la société GAUSSIN,
- Monsieur Volker BERL est autorisé à apporter 50.000 Titres de la société LEADERLEASE en échange de 47.706 actions de la société GAUSSIN,
- Monsieur Martial PERNICENI est autorisé à apporter 5.730 Titres de la société LEADERLEASE en échange de 6.005 actions de la société GAUSSIN,
- Monsieur Robert CREEL est autorisé à apporter 5.730 Titres de la société LEADERLEASE en échange de 6.005 actions de la société GAUSSIN

14. Convention autorisée par le Conseil d'administration en date du 24 octobre 2017 portant sur le rachat des titres de la société LEADERLEASE.

- **Convention autorisée au cours de l'exercice**
- **Administrateur concerné : Monsieur Christophe GAUSSIN**

Dans sa délibération du 24 octobre 2017, le Conseil d'Administration a autorisé la société GAUSSIN a racheté les titres LEADERLEASE détenus par les sociétés EVENT, DOCK IT PORT EQUIPMENT, SCI HALL 7, SCI HALL 9 Bis et la société MILESTONE.

- La société EVENT a vendu 3.830.313 Titres LEADERLEASE à la société GAUSSIN pour 3.146.602,13 €, soit 26,22% du capital
- La société DOCK IT PORT EQUIPMENT a vendu 5.013.655 Titres LEADERLEASE à la société GAUSSIN pour 4.118.717,58 €, soit 34,32% du capital,
- La SCI HALL 9 Bis a vendu 34.650 Titres LEADERLEASE pour 28.464,98 € à la société GAUSSIN, soit 0,24% du capital,
- La SCI HALL 7 a vendu 100 Titres LEADERLEASE pour 82,15 € à la société GAUSSIN,
- La société MILESTONE a vendu 15.935 Titres LEADERLEASE pour 13.082 ?64 € à la société GAUSSIN, soit 0,11% du capital

15. Indemnité de non concurrence autorisée par le Conseil d'administration en date du 6 février 2017

- Convention autorisée au cours de l'exercice
- Administrateur concerné : Monsieur Christophe GAUSSIN

Dans sa délibération du 6 février 2017, le Conseil d'Administration a autorisé la société GAUSSIN à instaurer une indemnité de non-concurrence en cas de départ au profit de son président directeur général, Christophe Gaussin.

Cet engagement courra pour une durée de 24 mois à compter de la cessation de ses fonctions et aura pour objet d'interdire à Christophe Gaussin l'exercice d'une activité professionnelle concurrente à la société Gaussin SA.

Le montant de l'indemnité de départ s'élève à 24 mois de rémunération (fixe + primes).

6 Détention du capital social

En application des articles L.233-7 et L.233-12 du Code de Commerce et de l'article 11, nous vous informons de la répartition du capital de la Société et de ses modifications intervenues au cours de l'exercice :

	<i>Exercice N-1</i>	<i>Exercice N</i>
<i>Personnes Physiques</i>		
M. Christophe GAUSSIN	1.63%	7.43%

7. Information sur les zones géographiques et sous-secteurs opérationnels sensibles dans la communication au marché des résultats

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, cette information est jugée non significative compte tenu du montant du chiffre d'affaires réalisé.

8. Opération sur titres des dirigeants

Il y a eu les opérations suivantes sur les titres GAUSSIN SA au cours de l'année 2017 :

- Christophe GAUSSIN a reçu 1.214.766 titres GAUSSIN en échange de l'apport de 1 273 175 titres LEADERLEASE ;
- Volker BERL a reçu 47 706 titres GAUSSIN en échange de l'apport de 50 000 titres LEADERLEASE ;
- Martial PERNICENI a reçu 5 730 titres GAUSSIN en échange de l'apport de 6 005 titres LEADERLEASE ;
- La société MILESTONE, détenue par Christophe GAUSSIN, a reçu 5 022 404 titres GAUSSIN en échange de l'apport des 510 000 titres BATTERIE MOBILE.

9. Solde des dettes fournisseurs à la clôture de l'exercice

En application de l'article D.441-4 et l'article D.441-6-1 du code de commerce, nous vous présentons dans les tableaux suivants le nombre et le montant total des factures émises ou reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D.441-4)												
	Article D.441-1, 1 ^o : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441-1, 1 ^o : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 j.	31 à 60 j.	61 à 90j.	91 j et plus	Total (1 j. et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 j.	31 à 60 j.	61 à 90j.	91 j et plus	Total (1 j. et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées												
Montant total des factures concernées TTC	0	407 661	269 912	132 866	1 235 405	2 045 844	991 712	1 171 361	683 375	1 482	3 721 339	5 577 558
% du montant total des achats de l'exercice TTC		3%	2%	1%	9%	16%						
% du chiffre d'affaires de l'exercice TTC							9,92%	11,72%	6,84%	0,01%	37,24%	55,82%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues												
Montant total des factures exclues TTC												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.461-6 ou article L.443-1 du code du commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement		. Délais contractuels :					. Délais contractuels :					
		. Délais légaux					. Délais légaux					

XVII. RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

nature des indications	n-4	n-3	n-2	n-1	n
	2013	2014	2015	2016	2017
I. Situation financière en fin d'exercice					
a) capital social (euros)	11 329 789	16 116 875	21 938 593	9 051 123	9 392 189
b) nombre d'actions émises	11 329 789	16 116 875	21 938 593	45 655 214	93 921 889
c) nombre d'obligations convertibles en actions			0	0	0
II. Résultat global des opérations effectives					
<i>les amortissements et provisions sont mentionnés "nets de reprises"</i>					
a) chiffre d'affaires hors taxes (euros)	12 024 719	23 315 430	9 507 988	6 663 544	7 990 112
b) résultats avant impôts, amortissements, provisions et participation (euros)	-5 814 624	-6 460 170	-13 052 729	-7 328 552	-6 474 085
c) résultats avant impôts, amortissements et provisions (euros)	-5 814 624	-6 460 170	-13 052 729	-7 328 552	-6 474 085
g) impôt sur les bénéfices (euros)	0	0	0	0	-9 683
e) participation légale (euros)	0	0	0	0	0
f) résultats après impôts, amortissements, provisions et participation (euros)	1 765 699	-4 658 831	-11 449 074	-11 057 008	-19 781 470
g) montant des bénéfices distribués (euros)			0	0	0
III. Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) bénéfices avant impôts, amortissements, provisions et participation (euros)	-0,51	-0,40	-0,59	-0,16	-0,07
b) bénéfices avant impôts, amortissements et provisions (euros)	-0,51	-0,40	-0,59	-0,16	-0,07
c) bénéfices après impôts, amortissements, provisions et participation (euros)	0,16	-0,29	-0,52	-0,24	-0,21
g) dividende versé à chaque action (euros)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
IV. Personnel					
a) nombre de salariés (effectif moyen annuel)	37	39	51	50	46
b) montant de la masse salariale (euros)	1 690 326	2 091 142	2 671 247	3 249 538	2 475 933
c) montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (euros)	705 876	1 205 804	1 049 533	1 308 939	1 029 429

XVIII. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1. Liste des mandataires sociaux et de leurs fonctions exercées dans d'autres sociétés

a. Monsieur Christophe GAUSSIN

Fonction	Nom Société
Président	SA GAUSSIN SAS EVENT SA LEADERLEASE DOCK IT PORT AUTOMATION SYSTEMS – PAS MILESTONE FACTORY
Directeur Général	SA GAUSSIN SA LEADERLEASE
Administrateur	SA GAUSSIN SA LEADERLEASE
Gérant	SARL 3C CONSTRUCTION SCI LES ECOLES SCI IMMOBILIERE DU FAUBOURG 54
Représentant permanent	SA LEADERLEASE, gérante de : SCI HALL 7 SCI HALL 8 SCI HALL 9 bis SCI LES GRANDS VERGERS

b. Monsieur Damien PERSONENI

Fonction	Nom Société
Administrateur	Gaussin SA

c. Monsieur Volker BERL

Fonction	Nom Société
Administrateur	Gaussin SA Mycell Technologies OthogenRx Leaderlease SA
Gérant	Mycell Technologies

d. Monsieur Martial PERNICENI

Fonction	Nom Société
Président	Assurance François SA
Administrateur	Leaderlease SA Gaussin SA

2. Conventions conclues par un dirigeant ou un actionnaire significatif de la Société avec une filiale

Néant

3. Tableau des délégations en matière d'augmentation de capital

Le tableau des délégations en matière d'augmentation de capital figure en annexe du présent rapport (Annexe II).

4. Modalités d'exercice de la direction générale

Conformément à l'article L 225-37-4 du Code de commerce, il vous est indiqué que votre Conseil d'administration a, au titre de sa réunion en date du 30 septembre 2013, confirmé l'option du cumul des fonctions de Président et de Directeur Général.

Sauf modification du mode d'exercice de la Direction Générale, la présente indication ne sera pas reprise dans les rapports sur le gouvernement d'entreprise ultérieurs.

XIX. RESOLUTIONS PRESENTEES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. Proposition d'affectation du résultat

Après avoir proposé d'approver les comptes consolidés et sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et ainsi que le montant des charges visées à l'article 39.4 du CGI, il vous sera proposé d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017, soit la perte de (19.781.469,67) euros, en totalité sur le compte « *primes d'émission, de fusion, d'apport...* ».

Vous aurez ensuite à approuver les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du code de commerce.

Ensuite de quoi, il vous sera demandé de donner quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2017 et de fixer le montant des jetons de présence pour l'année 2018 à 80.000 euros.

En marge des résolutions portant sur l'approbation des comptes 2017, sociaux et consolidés, il sera soumis à votre approbation un certain nombre de résolutions complémentaires, à savoir :

2. Délégation au Conseil d'Administration, en vue de consentir des actions gratuites

Au titre de la résolution 12, il vous sera demandé de donner au Conseil d'Administration une délégation à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la Société, en une ou plusieurs fois, au profit des bénéficiaires mentionnés aux articles L 225-197-1 et 225-197-2 du Code de Commerce, dans la limite de 10% du capital social à la date de leur attribution par le Conseil d'Administration.

Il vous sera demandé de décider que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires ne sera définitive qu'au terme d'une période minimale d'acquisition fixée à un (1) an. Néanmoins, en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement prévu par les dispositions légales applicables, l'attribution des actions sera définitive avant le terme prévu au présent paragraphe.

Il vous sera demandé de fixer la durée de conservation à un (1) an, cette durée commençant à courir à compter de l'attribution définitive des actions. Néanmoins, en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement prévu par les dispositions légales applicables, la cession des actions sera libre avant le terme prévu au présent paragraphe.

Le Conseil d'Administration déterminera l'identité des bénéficiaires des attributions ainsi que les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions. Sous réserve de respecter la période minimale d'acquisition et la durée cumulée de la période d'acquisition et de conservation susmentionnées, le Conseil d'Administration pourra déterminer librement la durée de ces périodes.

Le Conseil d'Administration pourra procéder, le cas échéant, pendant la période d'acquisition, aux ajustements du nombre d'actions liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société de manière à préserver les droits des bénéficiaires d'actions gratuites.

La présente autorisation emportera, en cas d'attribution d'actions à émettre, au profit des bénéficiaires des attributions d'actions, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires qui seront émises au fur et à mesure de l'attribution définitive des actions, et à tout droit aux actions ordinaires attribuées gratuitement sur le fondement de la présente autorisation.

L'augmentation de capital correspondante est définitivement réalisée du seul fait de l'attribution définitive des actions aux bénéficiaires.

Il sera demandé à l'Assemblée de fixer la durée de validité de la présente autorisation, conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-1 du Code de Commerce, à trente-huit (38) mois à compter de la présente Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration aura tout pourvoir pour mettre en application la présente autorisation.

Il vous sera demandé de déléguer tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires applicables, pour mettre en œuvre la présente autorisation, et notamment de :

- déterminer l'identité des bénéficiaires, ou de la ou des catégories de bénéficiaires, des attributions d'actions et le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux ;
- déterminer la durée des périodes d'acquisition et de conservation ;
- fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions ;
- prévoir la faculté de suspendre provisoirement les droits à attribution dans les conditions fixées par la loi et les règlements applicables ;
- constater les dates d'attribution définitives et les dates à partir desquelles les actions pourront être librement cédées, conformément à la présente résolution et compte-tenu des restrictions légales ;
- inscrire les actions gratuitement attribuées sur un compte nominatif au nom de leur titulaire, mentionnant, le cas échéant, l'indisponibilité et la durée de celle-ci, et de lever l'indisponibilité des actions pour toute circonstance pour laquelle la présente résolution ou la réglementation applicable permettrait la levée de l'indisponibilité ;
- prévoir la faculté de procéder, s'il l'estime nécessaire, aux ajustements du nombre d'actions attribuées gratuitement nécessaires à l'effet de préserver les droits des bénéficiaires dans les conditions qu'il déterminera ;
- en cas d'émission d'actions nouvelles, imputer, le cas échéant, sur les réserves, bénéfices ou primes d'émission de son choix, les sommes nécessaires à la libération desdites actions, constater la réalisation des augmentations de capital réalisées en application de la présente autorisation, procéder aux modifications corrélatives des statuts ;
- d'accomplir tous actes et formalités nécessaires et prendre toutes les dispositions et mesures utiles le tout conformément aux lois et règlements en vigueur.

3. Renouvellement de diverses délégations au Conseil d'Administration

Comme les années précédentes, il sera demandé à l'Assemblée de voter des résolutions extraordinaires ayant pour objet de renouveler les autorisations et délégations de compétence au conseil d'administration à l'effet :

- d'opérer sur les actions de la société, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi et ainsi, aux fins de permettre l'achat d'actions dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers. Le prix maximal d'achat sera de 10 euros par action soit un montant maximum des fonds à consacrer au rachat d'actions qui serait de 173.573.066 euros ;
- de réduire le capital social par annulation d'actions détenues en propre conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce ;
- à l'effet d'émettre des actions de la Société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société ou de l'une de ses filiales, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans le cadre d'offres visées au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier dans la limite de 20% du capital social par an ;
- à l'effet de procéder à des augmentations de capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de

- souscription au profit de catégories de personnes conformément à l'article L. 225-138 du Code de commerce pour un montant nominal total de 1.000.000 € ;
- à l'effet de décider de l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société et/ou à des titres de créance ;
- à l'effet de décider de l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie d'offre au public, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société et/ou à des titres de créance ;
- à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription conformément à l'article L. 225-135-1 du code de commerce ;
- à l'effet d'augmenter le capital par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

4. Délégations à consentir au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital / suppression du droit préférentiel de souscription au profit de personnes nommées

Compte tenu du fait qu'il est nécessaire de trouver des financements et que les délais de convocation d'une Assemblée d'une société cotée sont peu compatibles avec la réactivité nécessaire vis-à-vis des investisseurs, nous proposons à l'assemblée générale de conférer un certain nombre de délégations de pouvoir pour réaliser des augmentations de capital et des émissions de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du DPS au profit de ces investisseurs. Il s'agit des investisseurs suivants :

- Atlas Special Opportunities – Iles Caïmans,
- Atlas Alpha Yield Fund - Iles Caïmans,
- Atlas Capital Market - Iles Caïmans,
- SICAV Bright Cap Selection V Zen ,
- SICAV Bright Cap Momemtum Comfort ,
- M. Jean-Marc Loiseau,
- Française AM – France,
- ING Luxembourg, - Luxembourg,
- l'EURL Innovative Real Estate Investment,
- M. Fabrice Evangelista.

Nous vous proposons de supprimer le droit préférentiel de souscription à leur profit ainsi que pour de toute entité contrôlée ou tout fonds géré par eux, à concurrence d'un montant nominal de dix millions (10.000.000) d'euros, augmenté de la prime d'émission.

Il est à noter que pour les délégations au profit de ses personnes le prix de souscription d'une action nouvelle résultera du processus de confrontation de l'offre et de la demande et ne pourra être inférieur à la moyenne des cours de clôture de l'action de la Société constatés lors des vingt séances de bourse précédent sa fixation, éventuellement diminué d'une décote maximale de 20%.

5. Délégation au Conseil d'Administration a l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre - Fixation du plafond global d'augmentations de capital

Nous vous proposons également de permettre au Conseil d'administration d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation du capital social de la Société avec ou sans droit préférentiel de souscription, au même prix que celui retenu pour l'émission initiale, dans les trente (30) jours de la clôture de la souscription et dans la limite de 15 % de l'émission initiale résultant des délégations ci-dessus. La présente délégation pourra être utilisée dans le délai prévu à l'article R.225-118 du code de commerce.

Par ailleurs, il sera proposé de fixer pour plafond global du montant nominal d'augmentation de capital de la Société, immédiate ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu des résolutions 13 à 41, l'équivalent du montant total du capital social de la Société en date de l'assemblée générale.

En outre, compte tenu de la variation du cours de l'action entre l'assemblée générale mixte du 15 juin 2017, la date d'émission des OC 2017 et ce jour et de sorte de pouvoir servir le nombre de titres résultant des émissions d'actions, de l'exercice et des conversions des valeurs mobilières en circulation, nous vous proposons d'augmenter de 50% le plafond des délégations mentionnées dans les résolutions 16 à 53 de l'assemblée générale mixte du 15 juin 2017.

Tel est l'objet des résolutions qui vous sont proposées et qui, nous l'espérons, recevront votre approbation.

Le présent rapport de gestion relatif aux comptes sociaux de GAUSSIN SA et consolidés du Groupe GAUSSIN au 31 décembre 2017 a été arrêté par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 14 juin 2018.

Pour le Conseil d'Administration

_____ Christophe GAUSSIN _____
Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read "GAUSSIN", is placed over the typed name and title.

Annexes :

Rapport du conseil d'administration sur les résolutions proposées
Etat des délégations en matière d'augmentation de capital

**DELEGATIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL EN VIGUEUR,
CONSENTIES AU TITRE DE L'AG DU 15 JUIN 2017**

DELEGATION	MONTANT MAXIMUM	Fixation du Prix	DUREE	Utilisation Date / Emission
AGE 15/06/2017 - 16ème résolution : Délégation de compétence consentie au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions de la Société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans le cadre d'offres visées au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier (placement privé)	20% du capital/an (imputable sur le plafond global)	Prix minimum correspondant la moyenne des cours de clôture des 20 séances de bourse, avec une décote maximale de 20 %	18 mois soit 15/12/2018	22/06/2017 Augmentation de capital en numéraire d'un montant nominal de 145.090 euros par émission de 1.450.900 actions nouvelles au prix de souscription unitaire de 0,24 euro soit 0,10 euro de nominal et 0,14 euro de prime (montant total de 348.216 euros) 18/01/2018 Augmentation de capital en numéraire d'un montant nominal de 515.000 euros par émission de 5.150.000 actions nouvelles au prix de souscription unitaire de 0,14 euro soit 0,10 euro de nominal et 0,04 euro de prime (montant total de 721.000 euros). 25/01/2018 Augmentation de capital en numéraire d'un montant nominal de 142.857,10 euros par émission de 1.428.571 actions nouvelles au prix de souscription unitaire de 0,14 euro soit 0,10 euro de nominal et 0,04 euro de prime (montant total de 142.857,10 euros.) 22/02/2018 Augmentation de capital en numéraire d'un montant nominal de 244.897,80 euros par émission de 2.448.978 actions nouvelles au prix de souscription unitaire de 0,245 euro soit 0,10 euro de nominal et 0,145 euro de prime (montant total de 599.999,61 euros.) 02/03/2018 Augmentation de capital en numéraire d'un montant nominal de 333.333,30 euros par émission de 3.333.333 actions nouvelles au prix de souscription unitaire de 0,30 euro soit 0,10

DELEGATION	MONTANT MAXIMUM	Fixation du Prix	DUREE	Utilisation Date / Emission
				<p>euro de nominal et 0,20 euro de prime (montant total de 999.999,90 euros.)</p> <p>16/03/2018</p> <p>Augmentation de capital en numéraire d'un montant nominal de 314.285,70 euros par émission de 3.142.857 actions nouvelles au prix de souscription unitaire de 0,35 euro soit 0,10 euro de nominal et 0,25 euro de prime (montant total de 1.099.999,95 euros.)</p> <p>10/04/2018</p> <p>Augmentation de capital en numéraire d'un montant nominal de 303 000,00 euros par émission de 3.030.000 actions nouvelles au prix de souscription unitaire de 0,33 euro soit 0,10 euro de nominal et 0,23 euro de prime (montant total de 999 900 euros.)</p> <p>13/04/2018</p> <p>Augmentation de capital en numéraire d'un montant nominal de 333.333,40 euros par émission de 3.333.334 actions nouvelles au prix de souscription unitaire de 0,30 euro soit 0,10 euro de nominal et 0,20 euro de prime (montant total de 1.000.000,20 euros)</p> <p>17/05/2018</p> <p>Augmentation de capital en numéraire d'un montant nominal de 25.926 euros par émission de 259.260 actions nouvelles au prix de souscription unitaire de 0,27 euro soit 0,10 euro de nominal et 0,17 euro de prime (montant total de 70.000,20 euros)</p>
AGE 15/06/2017 – 17ème résolution : Délégation de compétence consentie au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions de	1 M€ de nominal (imputable sur le plafond global)	Prix minimum correspondant la moyenne des cours de clôture des 20 séances de bourse, avec une décote maxi de 20 %	18 mois soit 15/12/2018	

DELEGATION	MONTANT MAXIMUM	Fixation du Prix	DUREE	Utilisation Date / Emission
la Société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes conformément à l'article L. 225-138 du Code de commerce (ISF+IRPP)				
AGE 15/06/2017 - 18ème résolution : Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration à l'effet de décider de l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société et/ou à des titres de créance	50% du capital (imputable sur le plafond global)	Déterminé par le conseil d'administration	26 mois soit 15/08/2019	
AGE 15/06/2017 - 19ème résolution Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration à l'effet de décider de l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société et/ou à des titres de créance	50% du capital (imputable sur le plafond global)	Prix minimum correspondant la moyenne des cours de clôture des 20 séances de bourse, avec une décote maxi de 20 %	26 mois soit 15/08/2019	
AGE 15/06/2017 - 20ème résolution/21ème résolution Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission réservée à HOBBY IMPORT SA	10M de nominal (imputable sur le plafond global)	Prix minimum correspondant la moyenne des cours de clôture des 20 séances de bourse, avec une décote maxi de 20 %	18 mois soit 15/12/2018	
AGE 15/06/2017 - 22ème résolution/23ème résolution Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission réservée à toute entité ou fonds géré par HOBBY IMPORT SA	10M de nominal (imputable sur le plafond global)	Prix minimum correspondant la moyenne des cours de clôture des 20 séances de bourse, avec une décote maxi de 20 %	18 mois soit 15/12/2018	
AGE 15/06/2017 - 24ème	10M de nominal (imputable sur le	Prix minimum correspondant la	18 mois soit 15/12/2018	

DELEGATION	MONTANT MAXIMUM	Fixation du Prix	DUREE	Utilisation Date / Emission
réolution/25ème résolution Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission réservée à Yantai Haide Special Vehicle Co Ltd	plafond global)	moyenne des cours de clôture des 20 séances de bourse, avec une décote maxi de 20 %		
AGE 15/06/2017 - 26ème résolution/27ème résolution Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission réservée à toute entité ou fonds géré par Yantai Haide Special Vehicle Co Ltd	10M de nominal (imputable sur le plafond global)	Prix minimum correspondant la moyenne des cours de clôture des 20 séances de bourse, avec une décote maxi de 20 %	18 mois soit 15/12/2018	
AGE 15/06/2017 - 28ème résolution/29ème résolution Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission réservée à Company Microvast Power Systems Co., Ltd	10M de nominal (imputable sur le plafond global)	Prix minimum correspondant la moyenne des cours de clôture des 20 séances de bourse, avec une décote maxi de 20 %	18 mois soit 15/12/2018	
AGE 15/06/2017 - 30ème résolution/31ème résolution Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission réservée à toute entité ou fonds géré par Company Microvast Power Systems Co., Ltd	10M de nominal (imputable sur le plafond global)	Prix minimum correspondant la moyenne des cours de clôture des 20 séances de bourse, avec une décote maxi de 20 %	18 mois soit 15/12/2018	
AGE 15/06/2017 - 32ème résolution/33ème résolution Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission réservée à Mr Deniz Selim Makzume	10M de nominal (imputable sur le plafond global)	Prix minimum correspondant la moyenne des cours de clôture des 20 séances de bourse, avec une décote maxi de 20 %	18 mois soit 15/12/2018	
AGE 15/06/2017 - 34ème résolution/35ème	10M de nominal (imputable sur le plafond global)	Prix minimum correspondant la moyenne des cours de	18 mois soit 15/12/2018	

DELEGATION	MONTANT MAXIMUM	Fixation du Prix	DUREE	Utilisation Date / Emission
résolution Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission réservée à Mr Diede Mink Van Ouden		clôture des 20 séances de bourse, avec une décote maxi de 20 %		
AGE 15/06/2017 - 36ème résolution/37ème résolution Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission réservée à M. Jérôme Marsac	10M de nominal (imputable sur le plafond global)	Prix minimum correspondant la moyenne des cours de clôture des 20 séances de bourse, avec une décote maxi de 20 %	18 mois soit 15/12/2018	
AGE 15/06/2017 - 38ème résolution/39ème résolution Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission réservée à M. Lari Baruh	10M de nominal (imputable sur le plafond global)	Prix minimum correspondant la moyenne des cours de clôture des 20 séances de bourse, avec une décote maxi de 20 %	18 mois soit 15/12/2018	
AGE 15/06/2017 - 40ème résolution/41ème résolution Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission réservée à ING Luxembourg	10M de nominal (imputable sur le plafond global)	Prix minimum correspondant la moyenne des cours de clôture des 20 séances de bourse, avec une décote maxi de 20 %	18 mois soit 15/12/2018	<p>22/06/2017 Augmentation de capital en numéraire d'un montant nominal de 200.000 euros par émission de 2.000.000 actions au prix de 0,10 euro de nominal et 0,14 euro de prime d'émission (montant total de 480.00 euros)</p> <p>14/09/2017 Augmentation de capital en numéraire d'un montant nominal de 263.157,80 euros par émission de 2.631.578 actions au prix de 0,10 euro de nominal et 0,09 euro de prime d'émission (montant total de 499.999,82 euros)</p> <p>18/01/2018 Augmentation de capital en numéraire d'un montant nominal de 556.542,80 euros par émission de 5.565.428 actions au prix de 0,10 euro de nominal et 0,04 euro de prime</p>

DELEGATION	MONTANT MAXIMUM	Fixation du Prix	DUREE	Utilisation Date / Emission
				<p>d'émission (montant total de 779.159,92 euros)</p> <p>25/01/2018 Augmentation de capital en numéraire d'un montant nominal de 571.400 euros par émission de 5.714.000 actions au prix de 0,10 euro de nominal et 0,04 euro de prime d'émission (montant total de 799.960 euros)</p> <p>22/02/2018 Augmentation de capital en numéraire d'un montant nominal de 367.347 euros par émission de 3.673.470 actions au prix de 0,10 euro de nominal et 0,145 euro de prime d'émission (montant total de 900.000,15 euros)</p> <p>02/03/2018 Augmentation de capital en numéraire d'un montant nominal de 366.666,70 euros par émission de 3.666.667 actions nouvelles au prix de souscription unitaire de 0,30 euro soit 0,10 euro de nominal et 0,20 euro de prime (montant total de 1.100.000,10 euros.)</p> <p>16/03/2018 Augmentation de capital en numéraire d'un montant nominal de 342.857,10 euros par émission de 3.428.571 actions nouvelles au prix de souscription unitaire de 0,35 euro soit 0,10 euro de nominal et 0,25 euro de prime (montant total de 1.100.000,10 euros.)</p> <p>13/04/2018 Augmentation de capital en numéraire d'un montant nominal de 116.666,70 euros par émission de 1.166.667 actions nouvelles au prix de souscription unitaire de 0,30 euro soit 0,10 euro de nominal et 0,20 euro de prime (montant total de 350.000,10 euros.)</p>

DELEGATION	MONTANT MAXIMUM	Fixation du Prix	DUREE	Utilisation Date / Emission
				<p>17/05/2018</p> <p>Augmentation de capital en numéraire d'un montant nominal de 344.444,30euros par émission de 3.444.443 actions nouvelles au prix de souscription unitaire de 0,27 euro soit 0,10 euro de nominal et 0,17 euro de prime (montant total de 929.999,61 euros)</p> <p>04/06/2018</p> <p>Augmentation de capital en numéraire d'un montant nominal de 379.310,50 euros par émission de 3.793.105 actions nouvelles au prix de souscription unitaire de 0,29 euro soit 0,10 euro de nominal et 0,19 euro de prime (montant total de 1.100.000,45 euros)</p>
AGE 15/06/2017 - 42ème résolution/43ème résolution Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission réservée à Atlas Spécial Opportunities	10M de nominal (imputable sur le plafond global)	Prix minimum correspondant la moyenne des cours de clôture des 20 séances de bourse, avec une décote maxi de 20 %	18 mois soit 15/12/2018	<p>21/06/2017</p> <p>Emission de 6.000 OC pour un montant total de 6.000.000 euros.</p> <p>14/09/2017</p> <p>Conversion de 750 OC donnant droit à 3.491.295 actions</p> <p>24/10/2017</p> <p>Conversion de 300 OC donnant droit à 2.021.618 actions</p> <p>18/01/2018</p> <p>Conversion de 1.550 OC donnant droit à 12.079.247 actions</p> <p>22/02/2018</p> <p>Conversion de 1.200 OC donnant droit à 10.079.966 actions</p> <p>02/03/2018</p> <p>Conversion de 1.200 OC donnant droit à 9.630.031 actions</p> <p>20/04/2018</p> <p>Conversion de 1.000 OC donnant droit à 7.246.376 actions.</p>
AGE 15/06/2017 - 44ème résolution/45ème résolution Délégation de compétence	10M de nominal (imputable sur le plafond global)	Prix minimum correspondant la moyenne des cours de clôture des 20 séances de bourse, avec une	18 mois soit 15/12/2018	

DELEGATION	MONTANT MAXIMUM	Fixation du Prix	DUREE	Utilisation Date / Emission
consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission réservée à toute entité ou fonds géré par Atlas Spécial Opportunities		décote maxi de 20 %		
AGE 15/06/2017 - 46ème résolution/47ème résolution Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission réservée à Atlas Capital Markets	10M de nominal (imputable sur le plafond global)	Prix minimum correspondant la moyenne des cours de clôture des 20 séances de bourse, avec une décote maxi de 20 %	18 mois soit 15/12/2018	
AGE 15/06/2017 - 48ème résolution/49ème résolution Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission réservée à toute entité ou fonds géré par Atlas Capital Markets	10M de nominal (imputable sur le plafond global)	Prix minimum correspondant la moyenne des cours de clôture des 20 séances de bourse, avec une décote maxi de 20 %	18 mois soit 15/12/2018	
AGE 15/06/2017 - 50ème résolution/51ème résolution Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission réservée à Atlas Alpha Yield Funds	10M de nominal (imputable sur le plafond global)	Prix minimum correspondant la moyenne des cours de clôture des 20 séances de bourse, avec une décote maxi de 20 %	18 mois soit 15/12/2018	
AGE 15/06/2017 - 52ème résolution/53ème résolution Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission réservée à toute entité ou fonds géré par Atlas Alpha Yield Funds	10M de nominal (imputable sur le plafond global)	Prix minimum correspondant la moyenne des cours de clôture des 20 séances de bourse, avec une décote maxi de 20 %	18 mois soit 15/12/2018	
AGE 15/06/2017 - 54ème résolution Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription et fixation	15% de l'émission initiale	Conditions de l'émission initiale		15/03/2018 Utilisation de la délégation.

DELEGATION	MONTANT MAXIMUM	Fixation du Prix	DUREE	Utilisation Date / Emission
du plafond global d'augmentations de capital objets de délégations consenties dans des résolutions précédentes à 75.000.000 d'actions				

*
* *

